

COMITÉ DE PROJET

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE PERQUIE

9 septembre 2026, à Perquie

SDMD :
Anaïs Denis, Cheffe de projets
Hugo Randé, Chef de projets

EDF power solutions France :
Maxime Zeidenberg, Chef de projets

ORDRE DU JOUR



1. **Eléments introductifs**
2. Quels sont les objectifs du projet ?
3. Comment construit-on un projet ?
4. Le projet de Perquie
5. Calendrier et retombées territoriales

L'ÉQUIPE PROJET - DÉVELOPPEURS



Maxime ZEIDENBERG
Chef de Projets
Bordeaux



Anaïs DENIS
Cheffe de Projets
Toulouse



Hugo RANDÉ
Chef de Projets
Landes



Benjamin SAINDON
Responsable agricole
Toulouse

Mais aussi…



Cyril, SDMD, Directeur Technique, *Gers*



Benoit, SDMD, Gérant, *Toulouse*



Pierre, EDF, Responsable Régional, *Bordeaux*



Émilien, EDF, Expert agricole, *Limoges*



Laura, EDF, Chargé d'affaires environnementales, *Bordeaux*

L'ÉQUIPE PROJET - AGRICULTEURS



Angelique et Joël SILLAC
Eleveurs bovins



Guillaume CARRINCAZEAUX
Céréalier



Amandine ZOUTAL
Eleveuse bovins



Jean-Christophe SERRES
Eleveur bovins



Pascal MANCIET
Polyculture et éleveur de canards gras

PROJET AGRIVOLTAÏQUE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

2023 : Premières rencontres avec les exploitants agricoles et les propriétaires

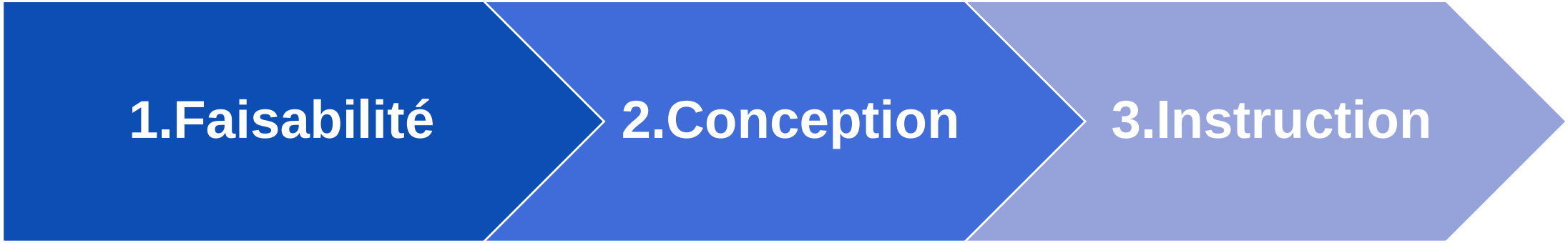
Octobre 2023 : Lancement des études de faisabilité

Janvier 2025 : Constitution dossier étude d'impact

09/09/2026 : Comité de projet

T4 2026 : Dépôt du Permis de construire

2028 : Obtention du permis de construire



1. Concertation préalable et Etude de faisabilité

2. Etudes approfondies, concertation élargie, variantes et dimensionnement du projet

3. Analyse du dossier complet de l'étude d'impact / Enquête Publique

QUELQUES ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES SUR LE COMITÉ DE PROJET

Origine :

Institué par la loi APER du 10 mars 2023, précisé par le décret du 22 décembre 2023.

Objectif :

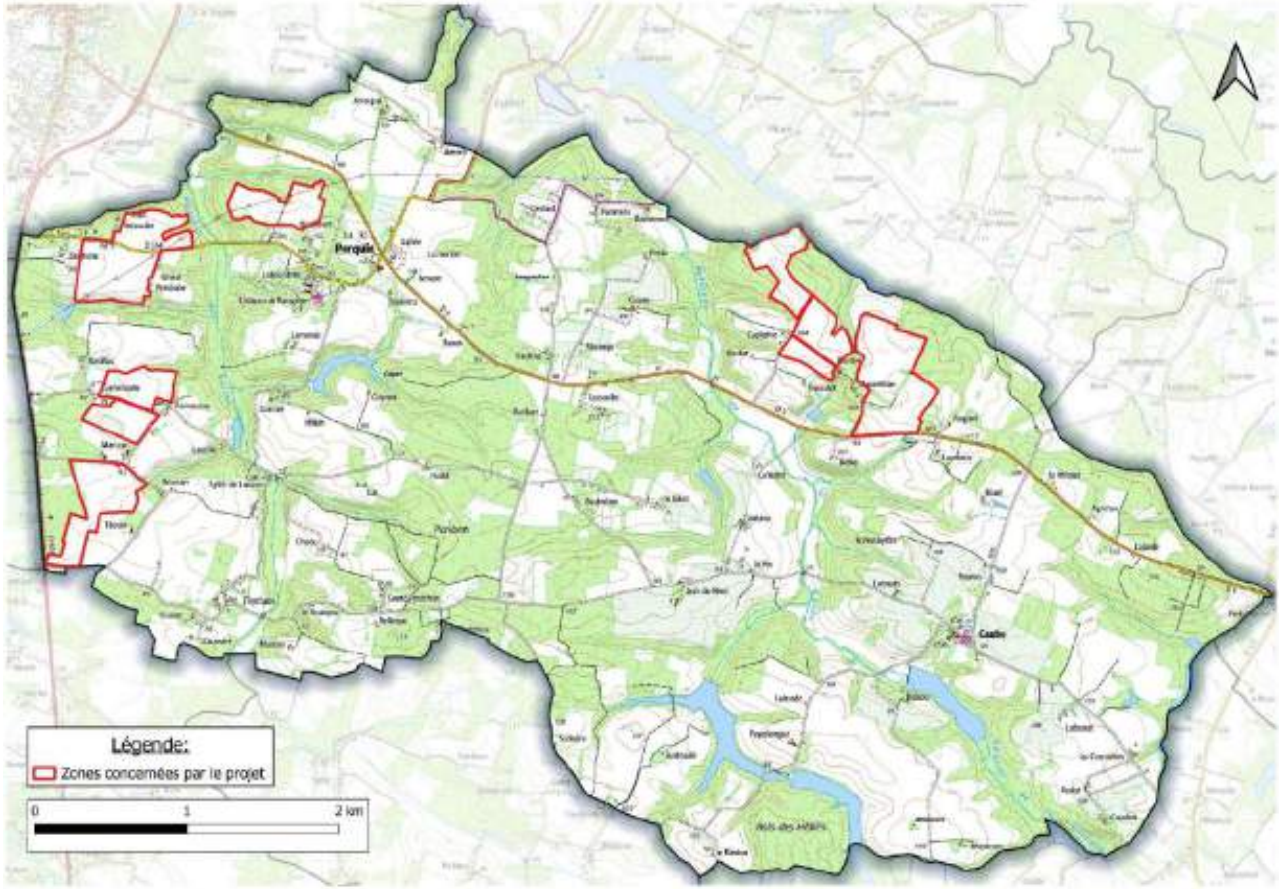
Organe de concertation préalable pour informer et échanger sur la **faisabilité** et les **conditions d'intégration** du projet dans le territoire, pour les projets situés en **dehors des zones d'accélération.**

Modalités de réponse aux éléments discutés :

À la suite des échanges de ce jour, nous répondrons **par écrit** aux membres du comité de projet. Un compte rendu du comité de projet sera rédigé.

LE PROJET ENVISAGÉ EN BREF

Les piliers de ce projet : soutenir l'agriculture emblématique locale en coconstruisant le projet avec le territoire



Où : Perquie

110 hectares ***(sur 150 étudiés)*** soit….

… **58 MWc** de puissance

… **32 000 habitants** en équivalent de consommation

… **17 kt** de CO2 évités / an

… + de **300 000 €** de retombées fiscales pour les collectivités

… **750 000 €/MWc** d'investissement

SOLEIL DU MIDI

Développeur / concepteur de projets d'Énergies Renouvelables

- PME Occitane, totalement indépendante
- Près de 20 ans d'expérience
- Propriétaire et exploitant de 4 parcs solaires (Aude)

Des réalisations notables

- 1ers Parcs solaires villageois dès 2009
- 1er parc solaire 100 % citoyen de France, Luc-sur-Aude (Aude)
- 1er parc coopératif de France, Auterive (Gers)
- 1er partenariat avec un PNR (Grands Causses)







Parcs éoliens et solaires développés par Soleil du Midi en Nouvelle-Aquitaine

EDF POWER SOLUTION



Etude de potentiel

Identifier et évaluer les opportunités de développement et d'acquisition d'infrastructures énergétiques.



Développement

Réaliser les études, obtenir les permis, intégrer les enjeux environnementaux et négocier des contrats, les partenariats et les financements.



Ingénierie & Construction

Concevoir les solutions techniques d'ingénierie les plus adaptées à la conception et à la construction de nos projets.



Gestion d'actifs

Optimiser la production bas carbone de nos actifs tout en veillant à la santé et à la sécurité.



Exploitation - Maintenance

Assurer le pilotage de nos actifs, 24h/24 et 7j/7, pour garantir en toute sécurité une production optimale de nos parcs et centrales, partout dans le monde.

Un expert *multi-technologies*

Eolien terrestre | Eolien en mer | Solaire | Hydro-électricité | Thermique bas-carbone | Stockage | Transport | Off-grid / Mini Grid | Distribution | Hydrogène | Solutions de décarbonation (BtoB, BtoC, BtoG)

Leader en France

- 1200 MWc de solaire bruts en service (800 MWc en construction)
- 1900 MW d'éolien bruts en service (230 MW en construction)

Acteur de référence en Aquitaine-Charentes

- 5 parcs éoliens (101 MW)
- 4 parcs solaires (87 MWc)
- +700 MW en développement

Nos implantations dans les Landes

- 1 antenne de maintenance (Losse)
- 3 parc construits / autorisés (Gabardan, St Sever, Mézos)
- 1 installation de stockage autorisée (Perquie)

ORDRE DU JOUR



- Eléments introductifs
- **Quels sont les objectifs du projet ?**
- Comment construit-on un projet ?
- Le projet de Perquie
- Calendrier et retombées territoriales

RÉPONDRE AUX BESOINS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

1. Contribution durable au maintien, installation, développement d'une production agricole

2. Apporter l'un des quatre services suivants :
 - Amélioration du potentiel agronomique
 - Adaptation au changement climatique
 - Protection contre les aléas climatiques
 - Amélioration du bien-être animal

3. L'activité agricole doit rester l'activité principale (revenus, surface, etc.) :
 - Notion de production agricole significative
 - Notion de revenu durable
 - Obligation de suivi avec risque de démantèlement de la centrale en cas de non-respect des éléments énoncés dans le décret

4. Réversibilité de l'installation agrivoltaïque

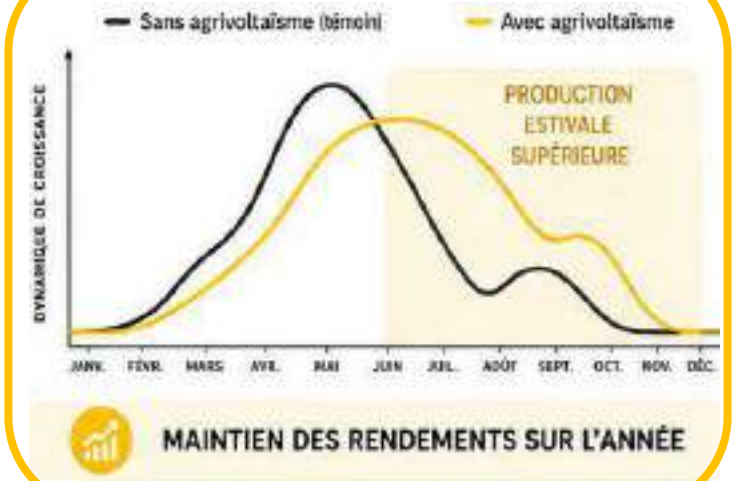
RÉPONDRE AUX BESOINS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Animaux

Ombrage pour les animaux en périodes de fortes chaleurs

Abris hivernaux pour les animaux

Prairies



MAINTIEN DES RENDEMENTS SUR L'ANNÉE



Cultures

Réduction du stress hydrique et thermique des prairies et des cultures ainsi que de l'évapotranspiration.

Protection des cultures

Exploitation

Clôture fixe, robuste et entretenue sur les parcelles

Aménagements agricoles possibles (contention, abreuvement, grattoirs...)

RÉPONDRE AUX BESOINS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

1 RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES LOCAUX



Canicules, sécheresses, restrictions d'eau...
Des épisodes de plus en plus fréquents et intenses



Stress hydrique des prairies et des cultures, baisse des rendements, élevages fragilisés
Le territoire est déjà exposé



L'agrivoltaïsme apporte **des solutions concrètes** pour protéger les cultures, les sols et le bien-être animal



2 ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ET RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS



Des exploitants proches de la retraite, des changements d'activité en cours



Des parcelles **sans successeur** identifié



Des agriculteurs en recherche de foncier pour s'installer ou développer leur activité



ADAPTATION À L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Exemple de la Zone 3 Nord



Abreuvoir



Portail



Clôture



Tournière pour engins agricoles



Couloir de contention



Ratelier



Haie



Clôture interne fixe ou mobile

RÉPONSE AUX OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES

National

- **Atteindre la neutralité carbone** d'ici 2050
- Planification des ENR :
 - Passer de 19% à **40% d'EnR** dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030
 - Loi APER avec les ZAENR
- **Trajectoires d'électrification des usages** proposées par RTE : la trajectoire de référence s'appuyant sur la SNBC envisage une **hausse de 35%** de nos besoins en électricité

+

Régional

- **SRADDET**
 - Objectif de développement des énergies renouvelables et de récupération
 - **Objectif solaire :** Atteindre
 - 3 800 GWh en 2020;
 - 9 700 GWh en 2030;
 - 14 300 GWh en 2050

+

Volonté locale

- **PLUi approuvé**
 - Volonté de favoriser la production d'énergies renouvelables
 - Encourager la sobriété énergétique et un territoire moins dépendant des énergies fossiles
- **SCOT des Landes d'Armagnac**
 - Volonté de favoriser la production d'EnR
 - Objectif **d'autonomie** énergétique en devenant territoire à énergie positive
- Délibérations favorables de la commune concernée

ORDRE DU JOUR



1. Eléments introductifs
2. Quels sont les objectifs du projet ?
3. **Comment construit-on un projet ?**
4. Le projet de Perquie
5. Calendrier et retombées territoriales

LES ÉTUDES AGRICOLES

Etudier le contexte agricole

- Elevage bovin, prairies, cultures
- Baisse des quotas d'irrigation
- Départ à la retraite de certains exploitants

Réaliser une étude pédologique pour confirmer le projet agricole

- Etudier les caractéristiques des sols
- Vérifier la compatibilité entre culture et sols

Disposer d'une réelle coactivité PV/agri

- Adapter les technologies en fonction des projets agricoles

Valider les idées par les acteurs agricoles

- S'assurer que le projet agricole et ses conclusions correspondent non seulement à l'agriculteur et l'énergéticien, mais également au reste de la filière

Mener une Etude Préalable Agricole (EPA)

- Etudier l'impact économique du projet sur l'agriculture locale à court et moyen terme

LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Experts	Contribution dans le projet	Organisme / Logo	Etat d'avancement de l'étude
Soler IDE	Bureau d'étude assemblier	SOLER IDE GROUPE VERTICAL SEA	En cours de finalisation
Artifex	Bureau d'étude naturaliste	artifex	Etat initial terminé, Impacts et mesures en cours de finalisation
Artifex	Bureau d'étude paysager	artifex	Etat initial terminé, Impacts et mesures en cours de finalisation
Maxime Zeidenberg, Chef de Projets **Anaïs Denis, Cheffe de Projets**	Rédaction générale	EDF power solutions Soleil du Midi DÉVELOPPEMENT	En cours de finalisation



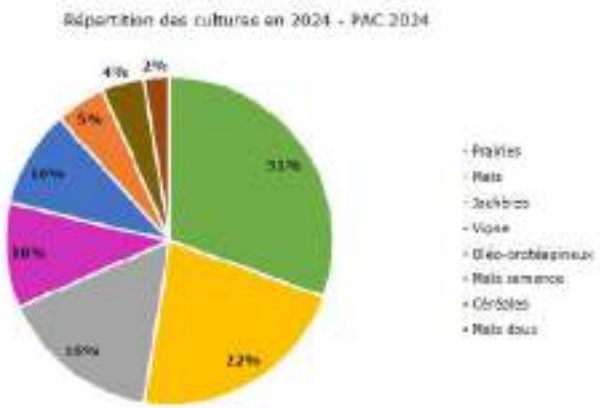
ORDRE DU JOUR



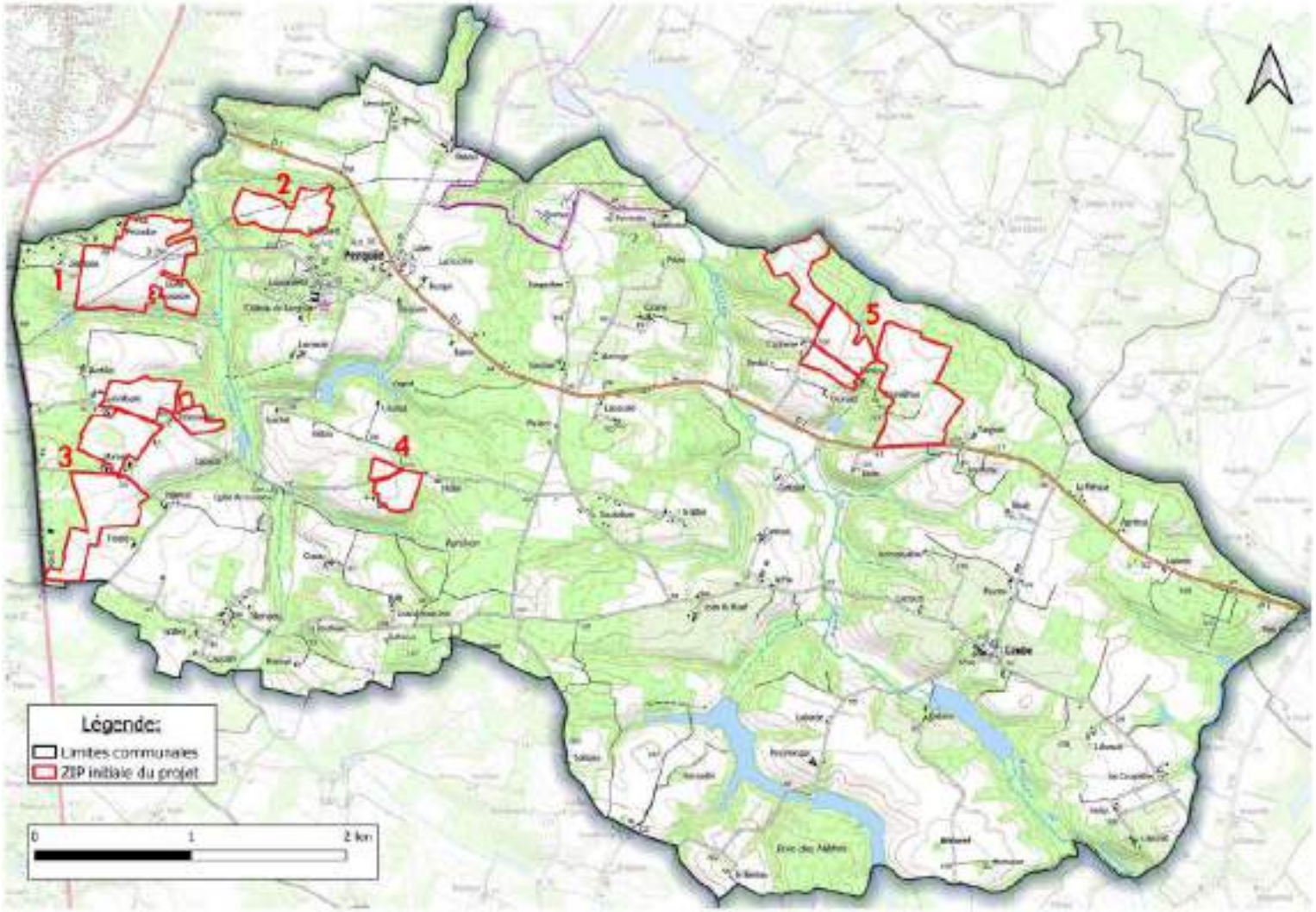
1. Eléments introductifs
2. Quels sont les objectifs du projet ?
3. Comment construit-on un projet ?
4. **Le projet de Perquie**
5. Calendrier et retombées territoriales

ZONE D'ÉTUDE INITIALE

- Commune de **Perquie**
 - Terre d'élevage à préserver (5 élevages bovins)
- Communauté de communes **Pays de Villeneuve en Armagnac Landais**



- Zone d'étude
 - **≈ 150 ha divisé en 5 zones**
- 3 propriétaires fonciers
- 6 exploitants agricoles dont 3 départs à la retraite à court terme

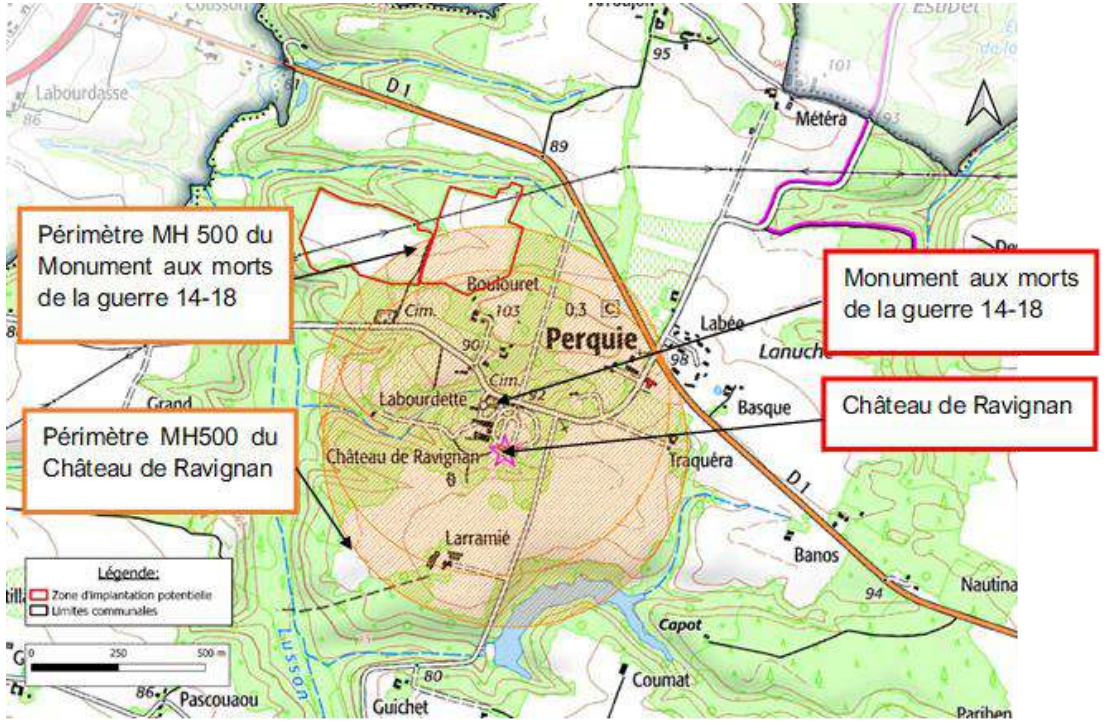


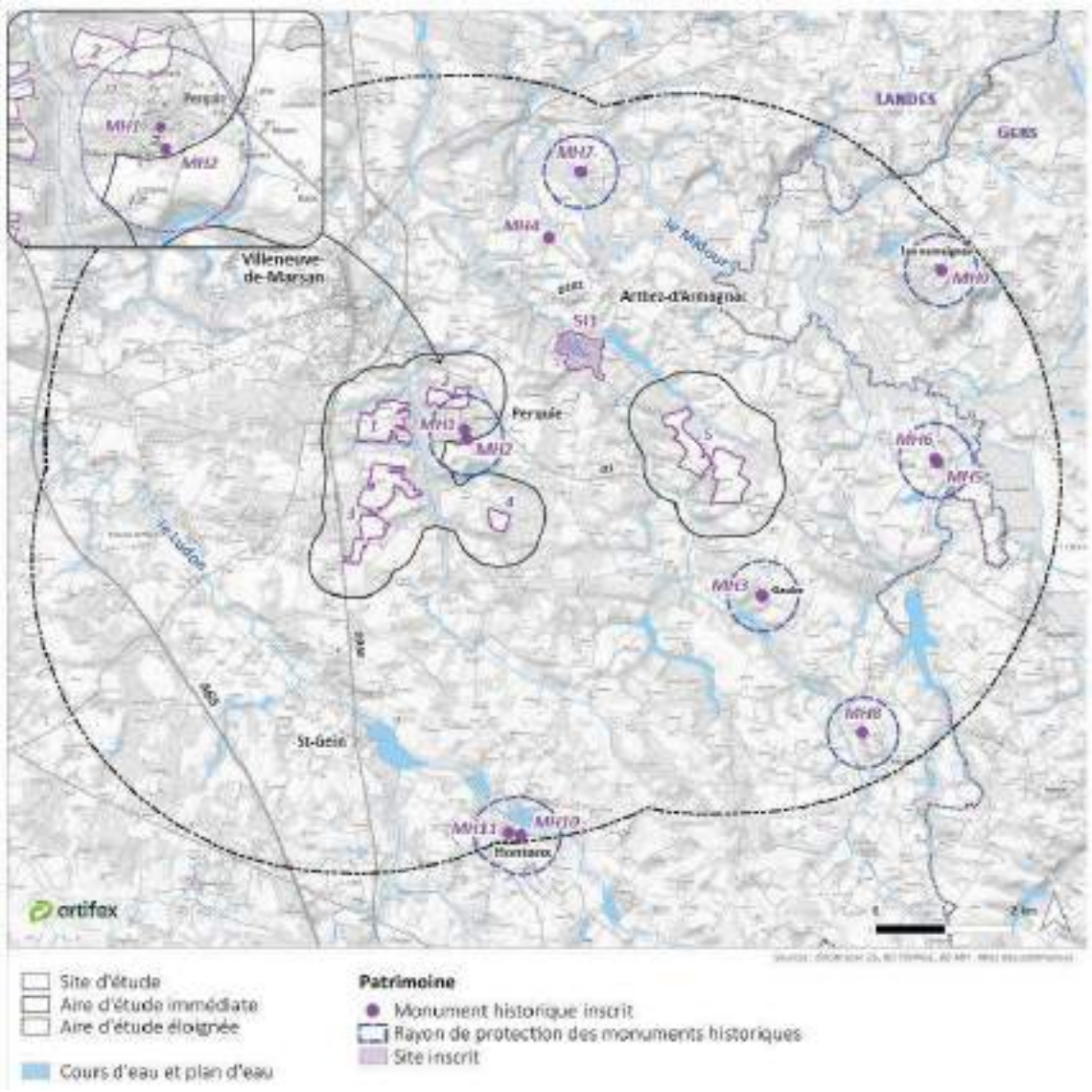
ENJEUX PATRIMONIAUX

- 11 monuments historiques et 1 site inscrit dans l'aire d'étude éloignée

- **Zone 2** : dans le rayon **500 m** de :
 - Château de Ravignan
 - Monument aux morts 14-18

➔ Visite terrain (28/10/25) : **ABF favorable** sous réserve (couleur clôture et portail)

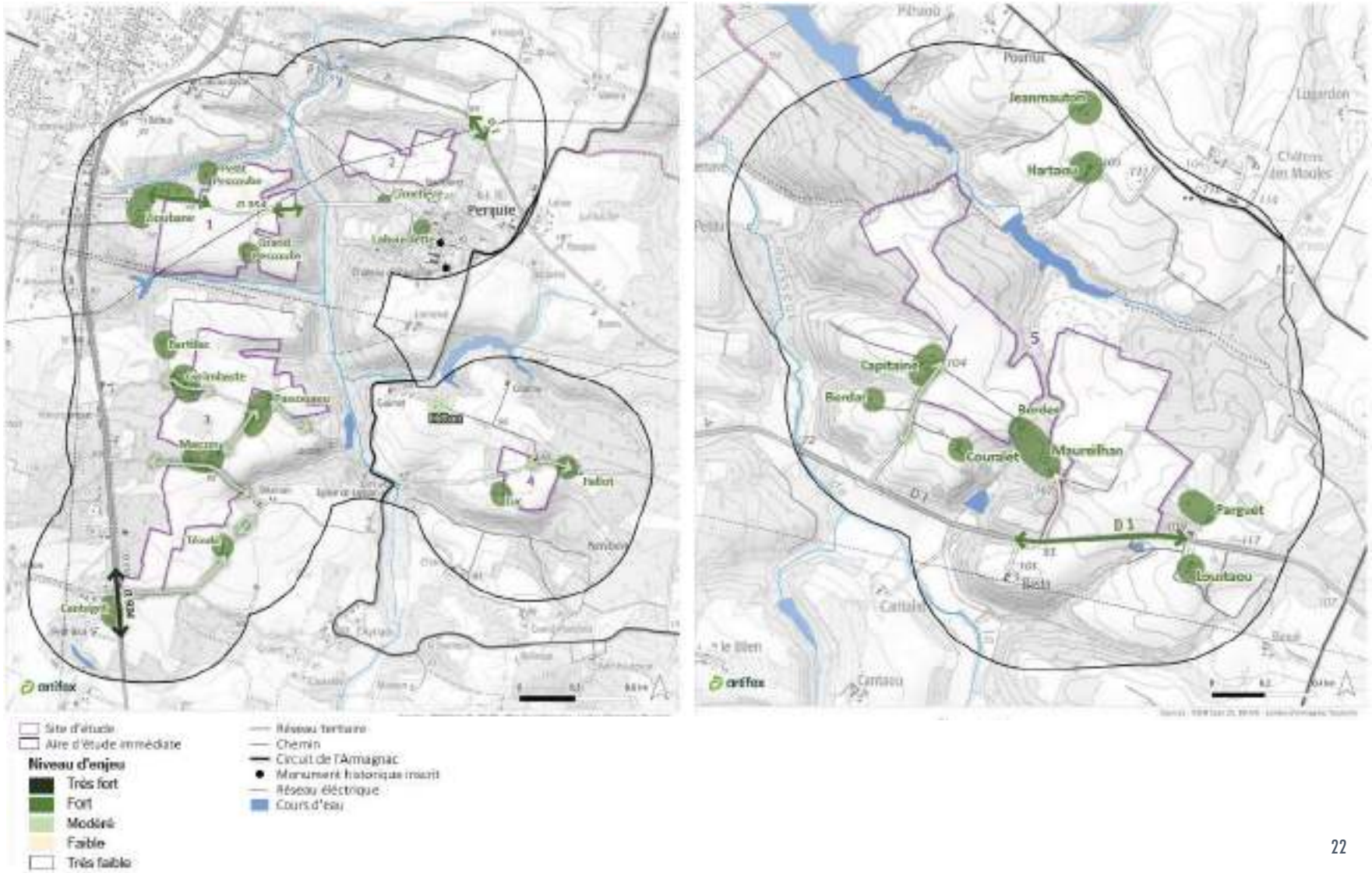




SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Conclusions du Bureau d'études

- D934 → **Enjeu très fort** mais visibilité très ponctuelle
- Habitations et lieux-dits proches des ZIP → **Enjeux forts**



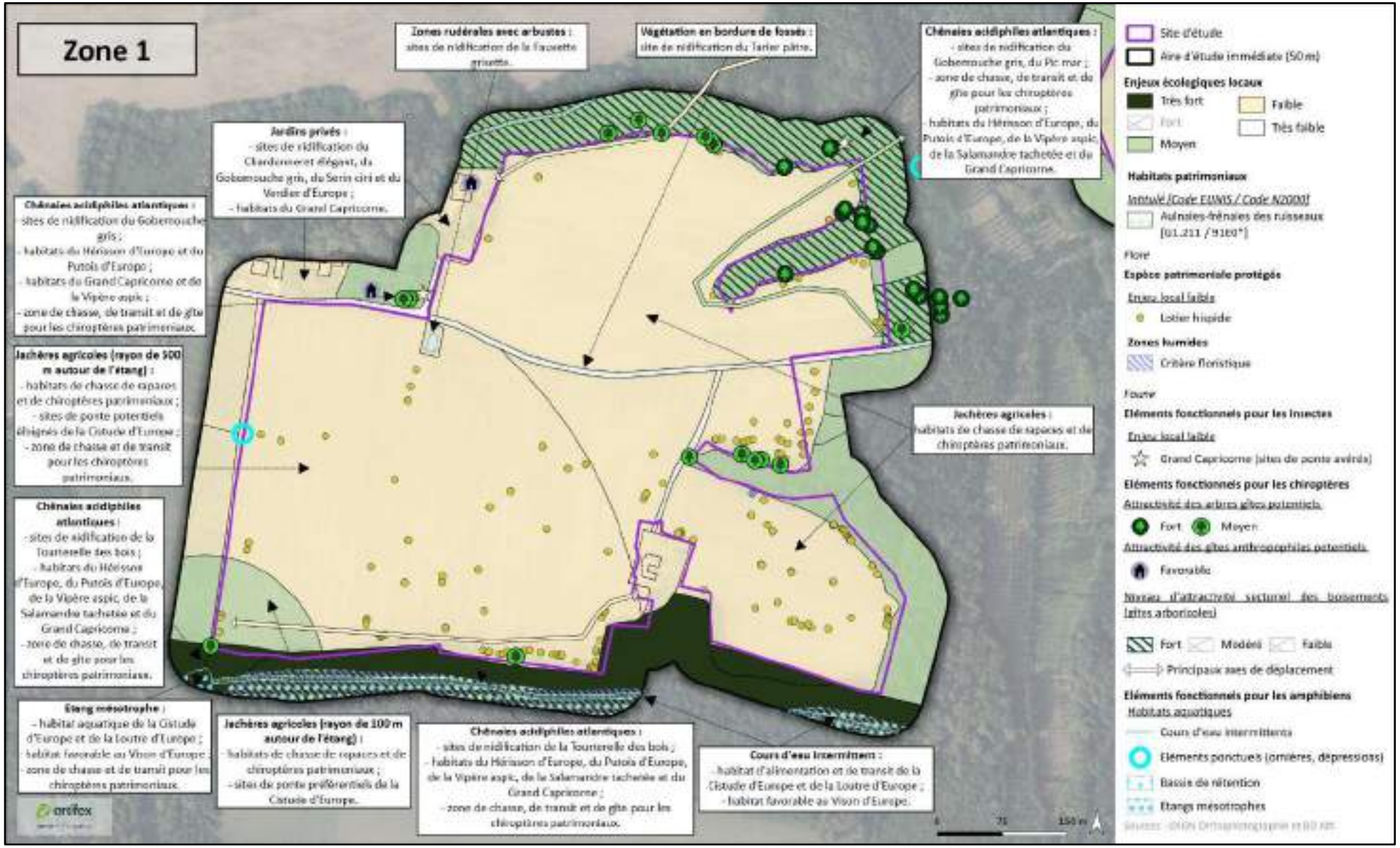
ZONE 1 – CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Parcelle agricole ≈ 28 ha
- Cultivée en céréales, traversée par la D354
- Départ à la retraite de l'exploitant agricole à court terme
- Contrainte d'irrigation, parcelle à faible potentiel agronomique
- Reprise par son fils avec la mise en place d'un atelier bovins (conversion en prairies)





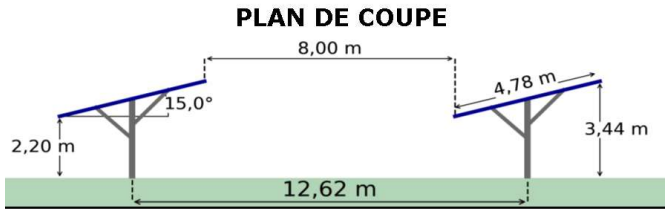
ZONE 1 – SYNTHÈSE DES ENJEUX CONCERNANT LES MILIEUX NATUREL



ZONE 1 – IMPLANTATION ENVISAGÉE

Mesures ERC principales

- **Éloignement de 25 m** de toutes les habitations et de la route traversant la zone
- **Éloignement des tables de 30 m** par rapport à tout type de boisement
- **Évitement des sites potentiels de ponte** de la cistude
- **Évitement de stations de Lotier** hispide et éloignement des zones à enjeux très fort au Sud



Puissance installée ≈ 15,3 MWc



ZONE 1 – IMPLANTATION ENVISAGÉE



Pascal MANCIET,
Reprend la suite de son père
Mise en place d'un atelier bovin

Soleil du Midi DÉVELOPPEMENT

EDF power solutions

Zone 1

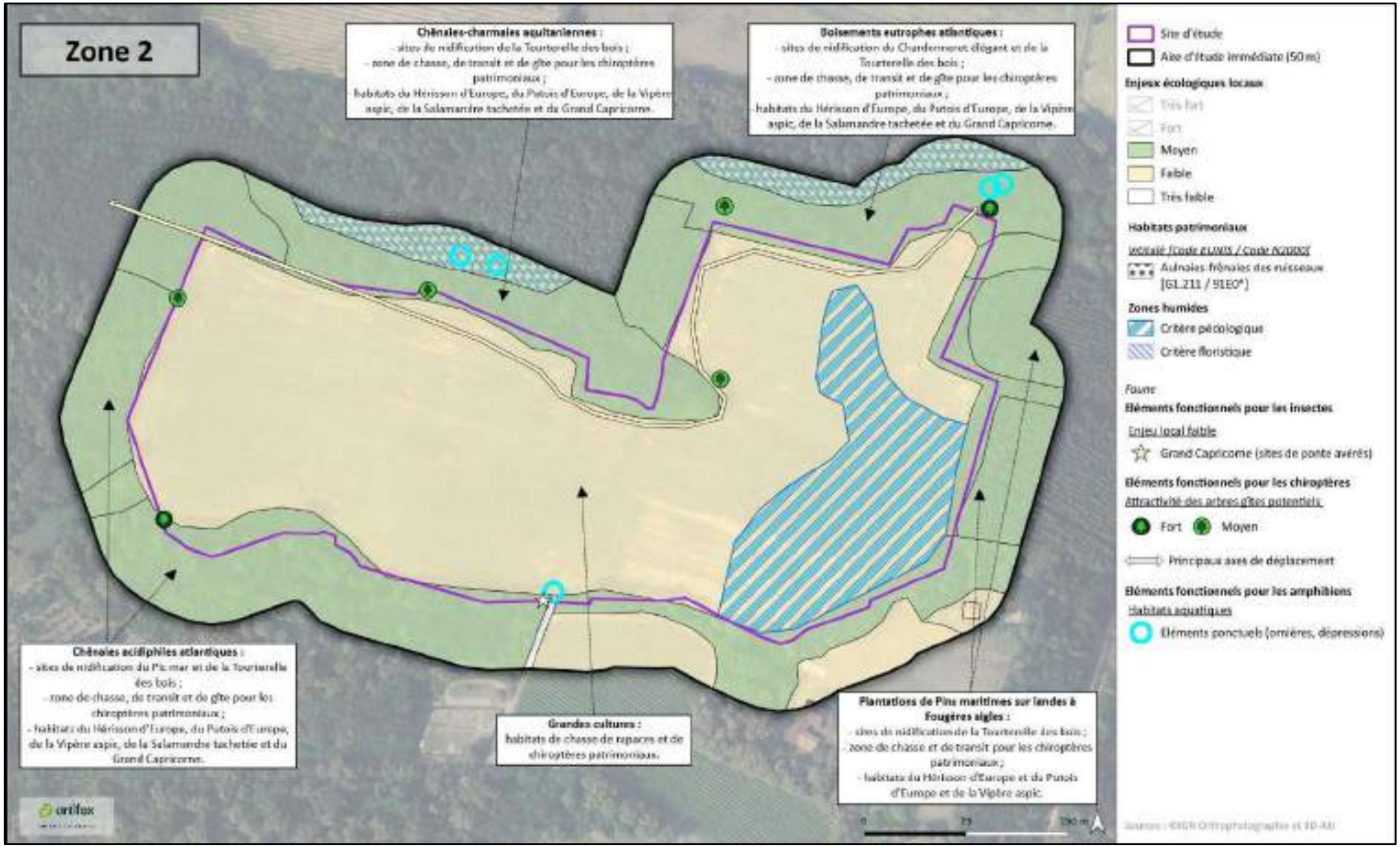
ZONE 2 – CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Parcelle agricole ≈ 10 ha
- Parcelle classée en MAEC de 2019 à 2024 ; remise en culture en 2024
- Pas d'irrigation, parcelle à faible potentiel agronomique
- Maintien de l'exploitant avec une conversion des parcelles en pâturage bovin (en lien avec la Zone 1)





ZONE 2 – SYNTHÈSE DES ENJEUX CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS



ZONE 2 – IMPLANTATION ENVISAGÉE

Mesures ERC principales

- **Éloignement des tables de 30 m** par rapport à tout type de boisement



Puissance installée ≈ 6,1 MWc



ZONE 2 – IMPLANTATION ENVISAGÉE



Pascal MANCIET,
Actuel exploitant de la zone
Mise en place d'un atelier bovin

Zone 2



ZONE 3 – CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Zone Nord

- Parcelle agricole ≈ 22 ha
- Parcelles pâturées – bovins
- Maintien du pâturage bovin par le même agriculteur



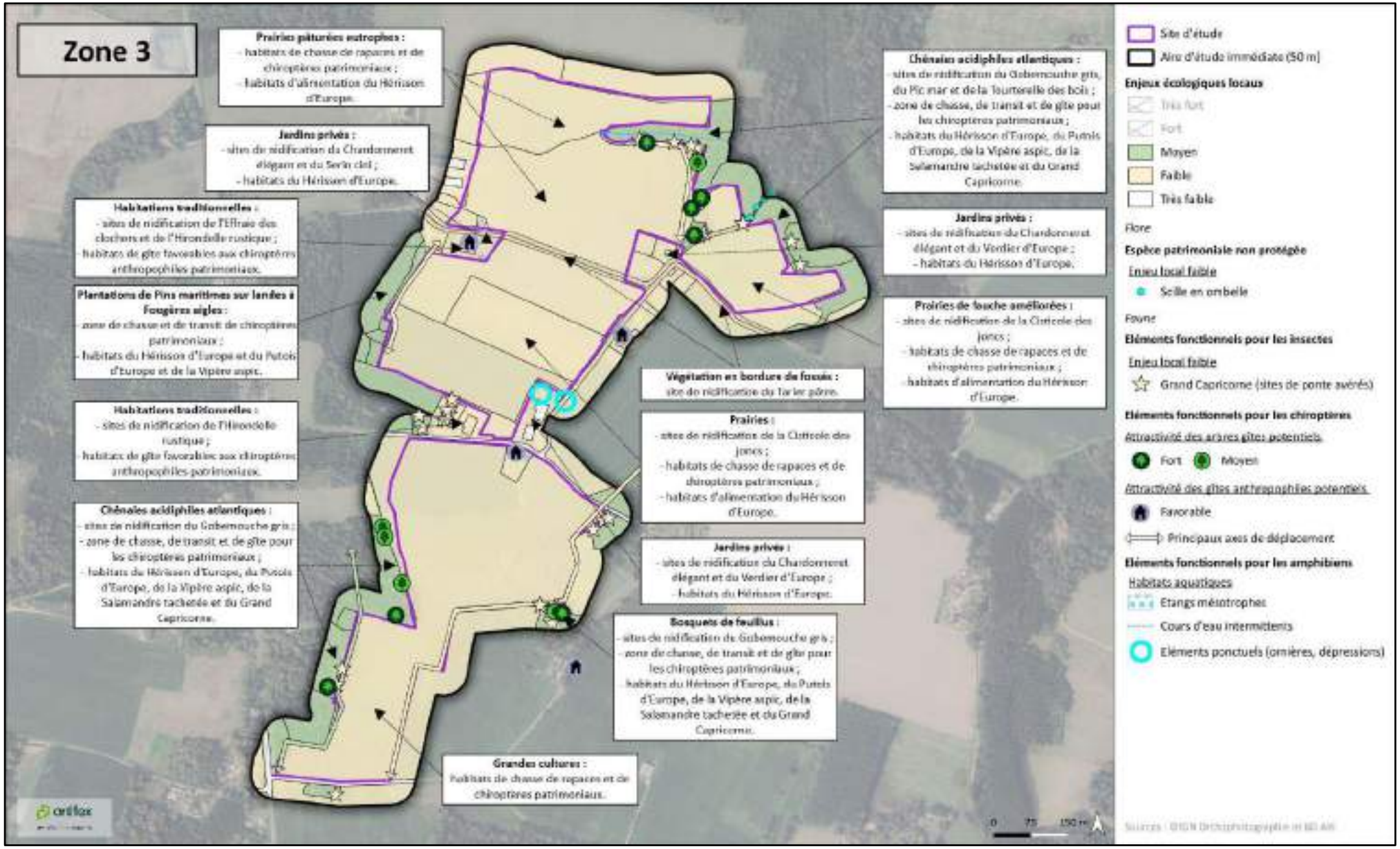
Zone Sud

- Parcelle agricole ≈ 18 ha
- Parcelles cultivées
- Contrainte d'irrigation, parcelle à faible potentiel agronomique
- Départ à la retraite de l'exploitant agricole à court terme -> Maintien des cultures non irriguées par le nouvel agriculteur





ZONE 3 – SYNTHÈSE DES ENJEUX CONCERNANT LES MILIEUX NATUREL



ZONE 3 – IMPLANTATION ENVISAGÉE

Mesures ERC principales

- **Éloignement de 25 m** de toutes les habitations
- **Éloignement des tables de 30 m** par rapport à tout type de boisement
- **Réduction des perceptions visuelles** depuis les lieux-dits *Pascouaou* et *Marcon*



Puissance installée ≈ 10,2 MWc



ZONE 3 – IMPLANTATION ENVISAGÉE



Joël et Angélique SILLAC,
Actuels exploitants de la zone
Maintien du pâturage bovin

Zone 3 Nord



ZONE 3 – IMPLANTATION ENVISAGÉE

Mesures ERC

- **Évitement paysager** et maïs irrigué
- **Éloignement de 25 m** de toutes les habitations
- **Éloignement des tables de 30 m** par rapport à tout type de boisement

➔ PROJET **PILOTE** ÉQUIPÉ D'INSTALLATIONS SUIVANT LA COURSE DU SOLEIL, PROGRAMMABLES EN FONCTION DES BESOINS DES CULTURES



Puissance installée ≈ 4,3 MWc



ZONE 3 – IMPLANTATION ENVISAGÉE



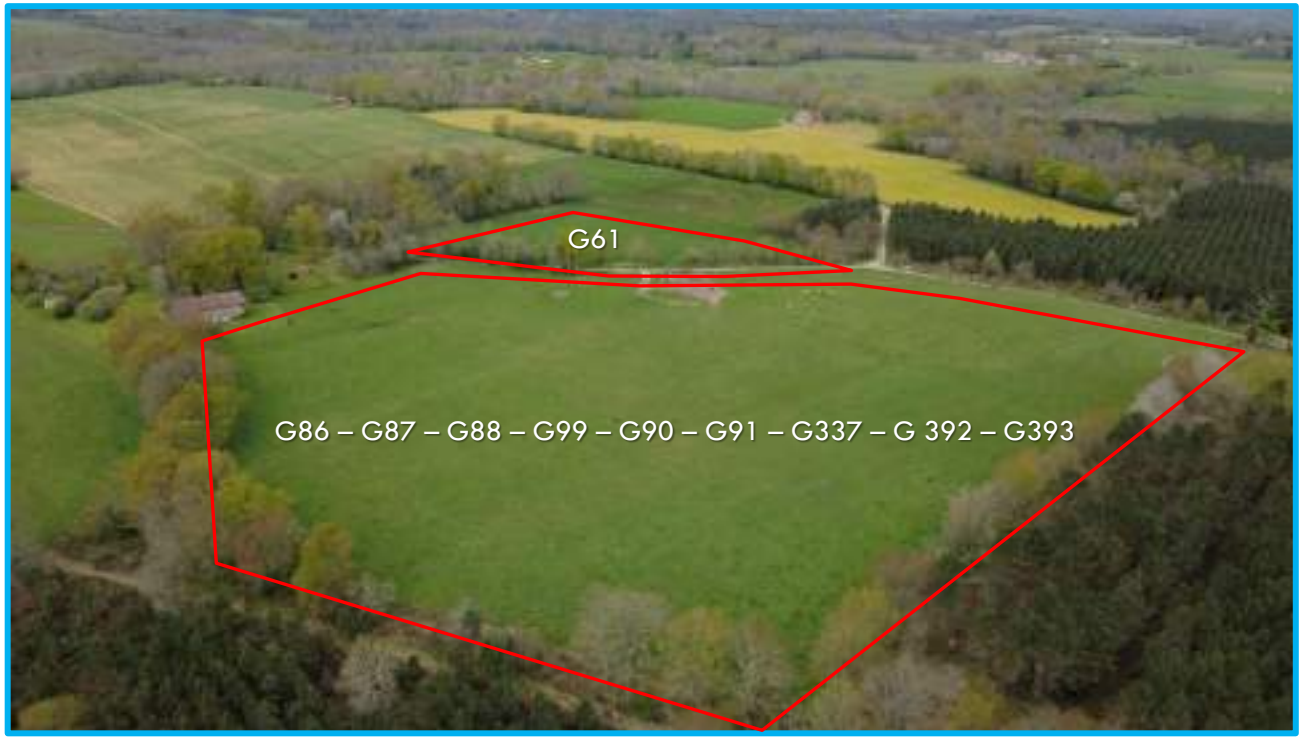
Guillaume CARRINCAZEAUX,
Reprise de la zone suite au départ à la retraite de G. Saint-Pé
Permet le maintien en culture de la zone suite aux baisses des quotas d'irrigation

Zone 3 Sud



ZONE 4 – CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- Parcelle agricole ≈ 7,5 ha
- Parcelles pâturées - bovins
- **Zone évitée pour des enjeux paysagers et environnementaux**





ZONE 5 – CARACTÉRISTIQUES DU SITE

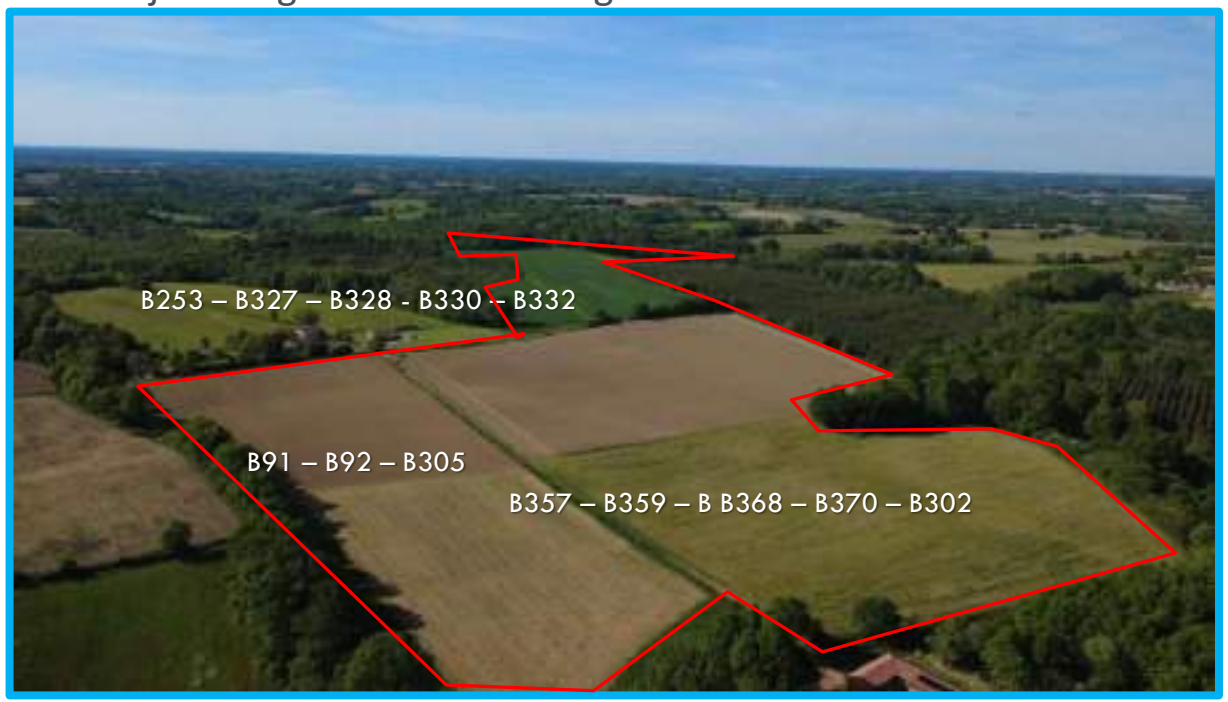
Zone Ouest

- Parcelle agricole ≈ 25 ha
- Parcelles cultivées
- Départ à la retraite de l'exploitant agricole à court terme
- Mise en place d'un pâturage bovin par une jeune agricultrice de Monguilhem



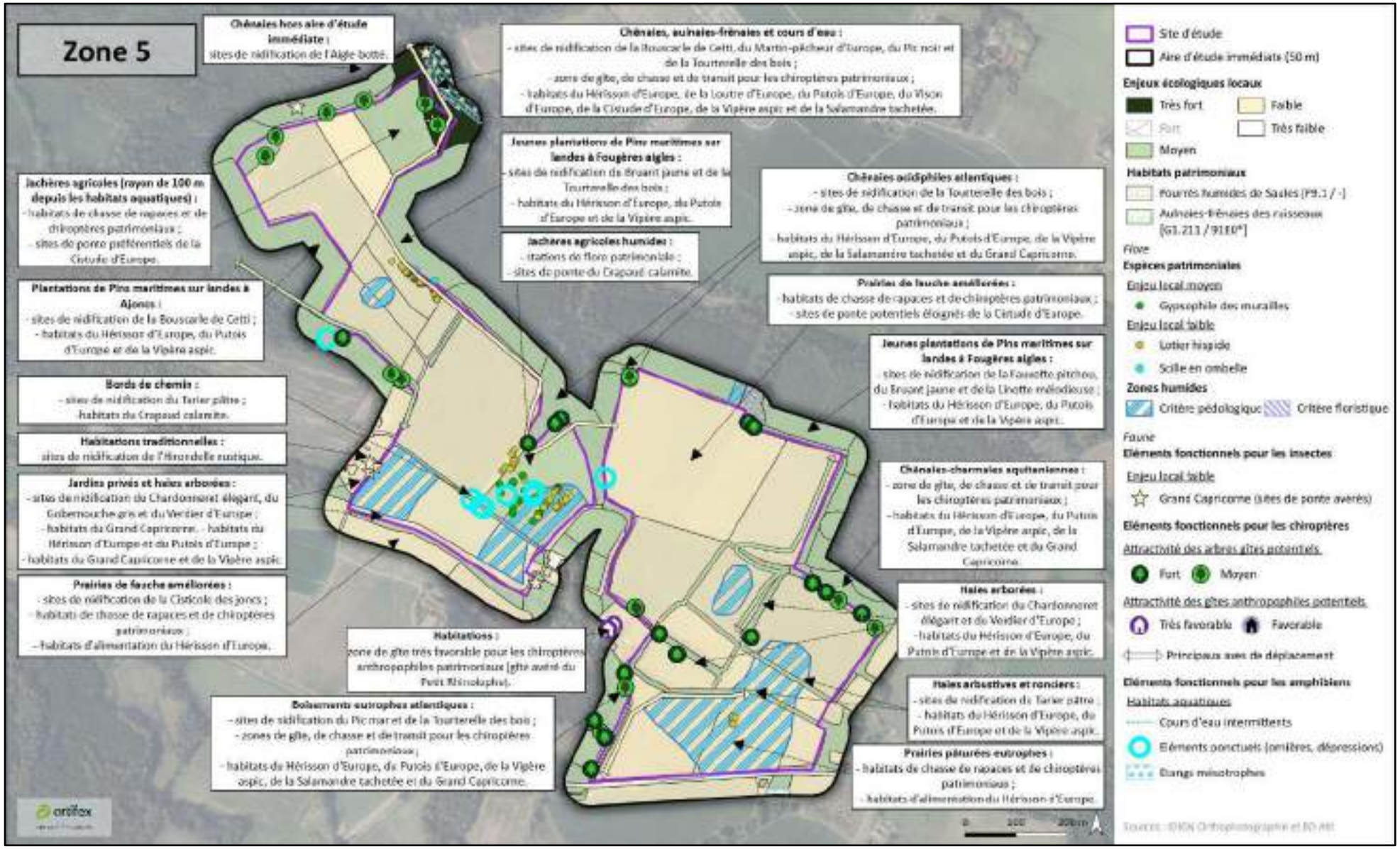
Zone Est

- Parcelle agricole ≈ 28 ha
- Parcelles pâturées - bovins
- Maintien du pâturage bovin par le même agriculteur





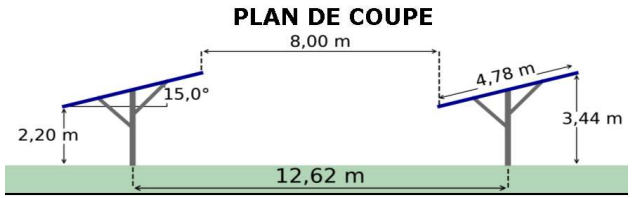
ZONE 5 – SYNTHÈSE DES ENJEUX CONCERNANT LES MILIEUX NATUREL



IMPLANTATION ENVISAGÉE

Mesures ERC principales

- **Éloignement de 25 m** de toutes les habitations
- **Éloignement des tables de 30 m** par rapport à tout type de boisement
- **Évitement Natura 2000**
- **Évitement zone à fort enjeu** environnemental (flore patrimoniale)
- **Évitement partiel de zones humides**
- Réduction des enjeux paysagers



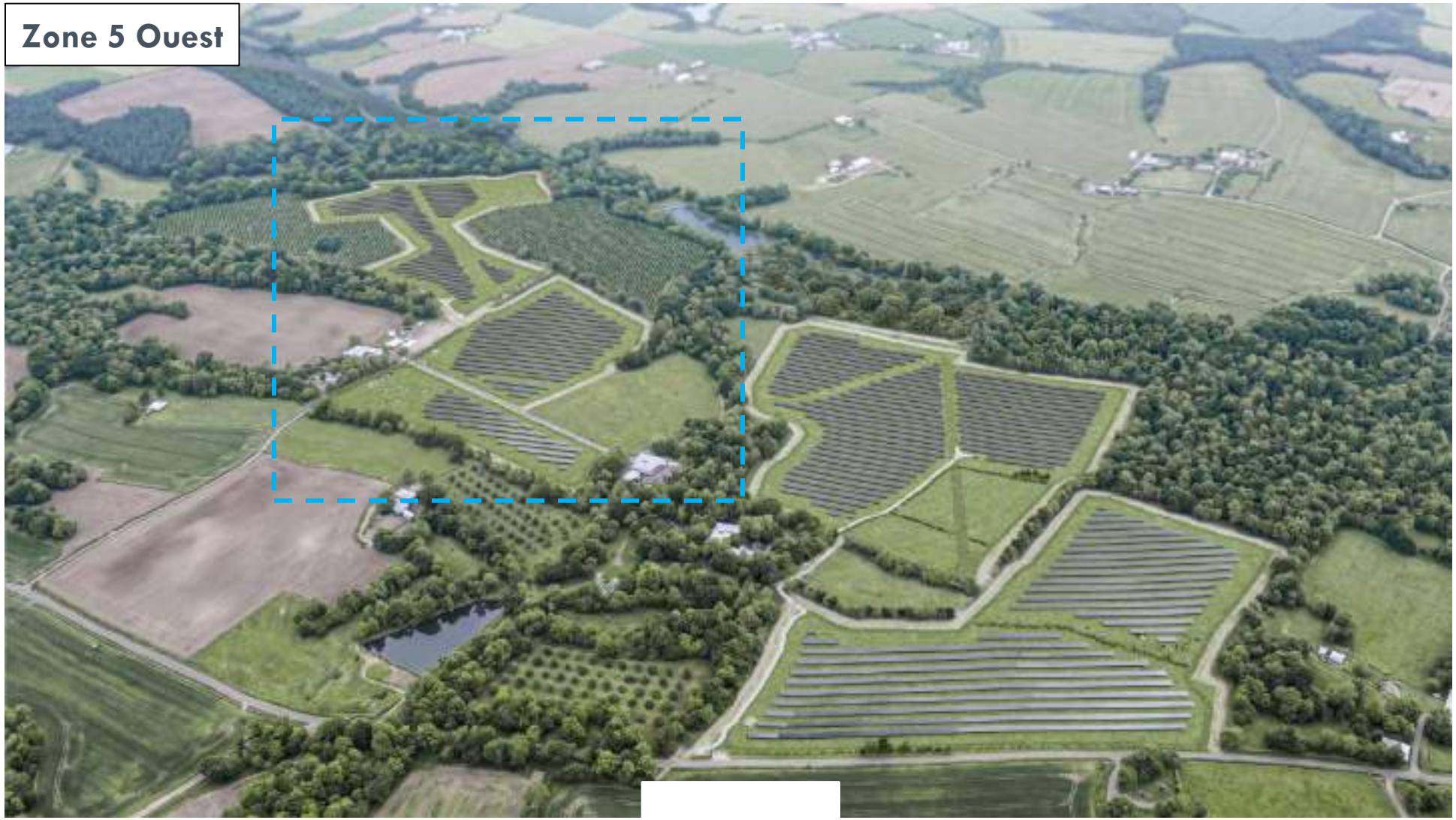
Puissance installée ≈ 7,8 MWc



ZONE 5 – IMPLANTATION ENVISAGÉE



Amandine ZOUTAL,
Reprise de la zone suite au départ progressif à la retraite de G. Tarbe
Aide à l'installation d'une jeune agricultrice en atelier bovin



ZONE 5 – IMPLANTATION ENVISAGÉE

Mesures ERC principales

- **Éloignement de 25 m** de toutes les habitations et routes
- **Éloignement des tables de 30 m** par rapport à tout type de boisement
- **Évitement de zones à enjeux écologiques** (linéaires de haies et certaines zones humides)
- **Éloignement des habitats** de la fauvette pitchou au nord



Puissance installée ≈ 13,6 MWc



IMPLANTATION ENVISAGÉE



Jean-Christophe SERRES,
Actuel exploitant de la zone
Maintien du pâturage bovin

Zone 5 Est



COMPARAISON IMPLANTATION INITIALE / ENVISAGÉE

Variante initiale

- Surface clôturée : ~ 139 ha
- Puissance installée ~ 105 MWc
- Production de ~ 128 GWh
 - Soit la consommation annuelle avec chauffage 58 000 habitants
 - 926 % des besoins de la CC de Villeneuve en Armagnac Landais
 - ~31 000 t CO2 évité/an

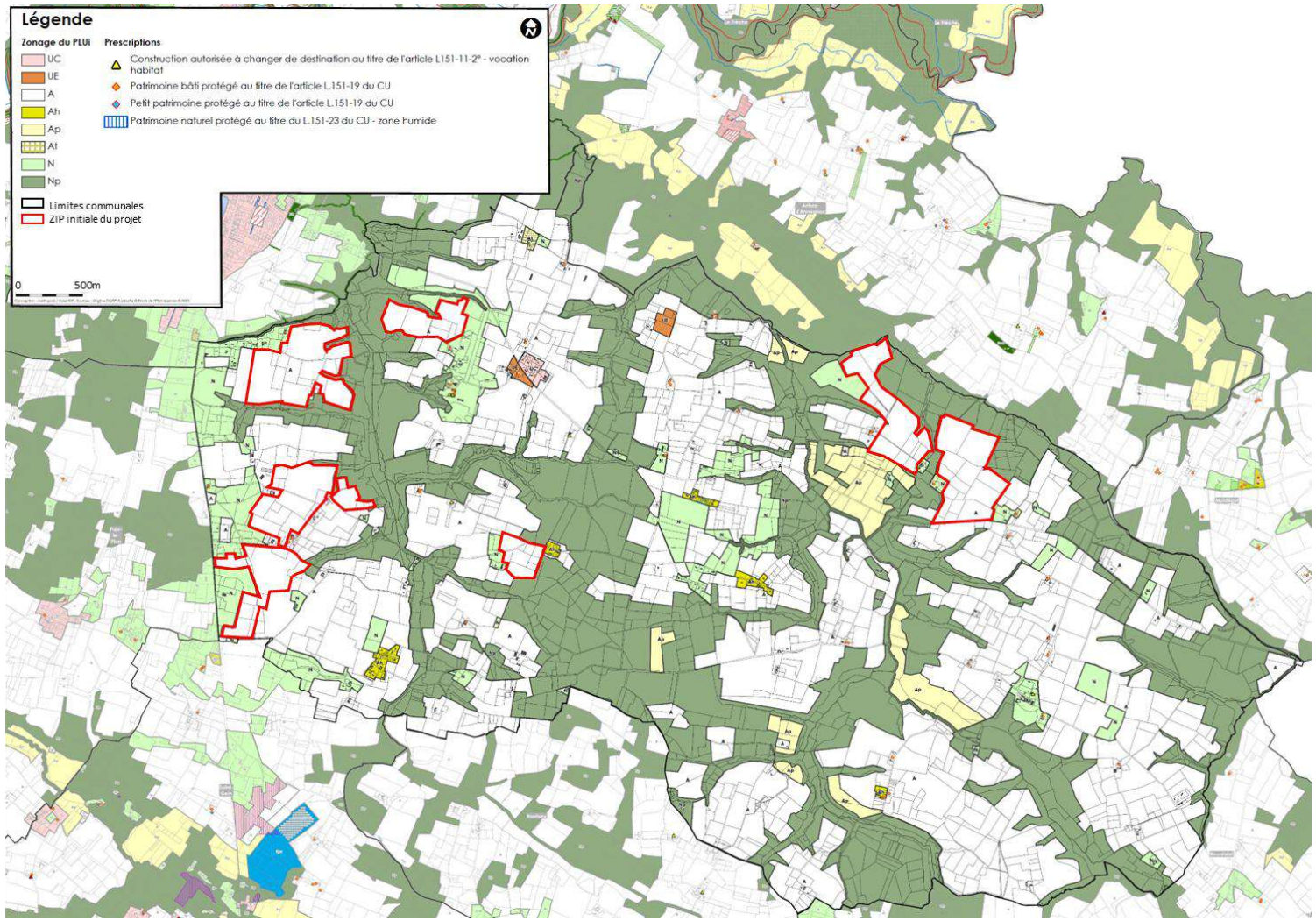
Variante envisagée

- Surface clôturée : ~ 110 ha
- Puissance installée ~ 58 MWc
- Production de ~ 71 GWh
 - Soit la consommation annuelle avec chauffage 32 000 habitants
 - 511 % des besoins de la CC de Villeneuve en Armagnac Landais
 - ~17 000 t CO2 évité/an

URBANISME ACTUEL ET FUTUR

- **PLUi (CC Villeneuve en Armagnac Landais)**
 → Approuvé le 23/06/2026
 → **Zone A : photovoltaïque autorisé si :**
 • projet en **agrivoltaïsme** (art. L.314-36)
 • **réversibilité du site** (démantèlement)
 • cohérence avec la **charte agricole** de la CA 40

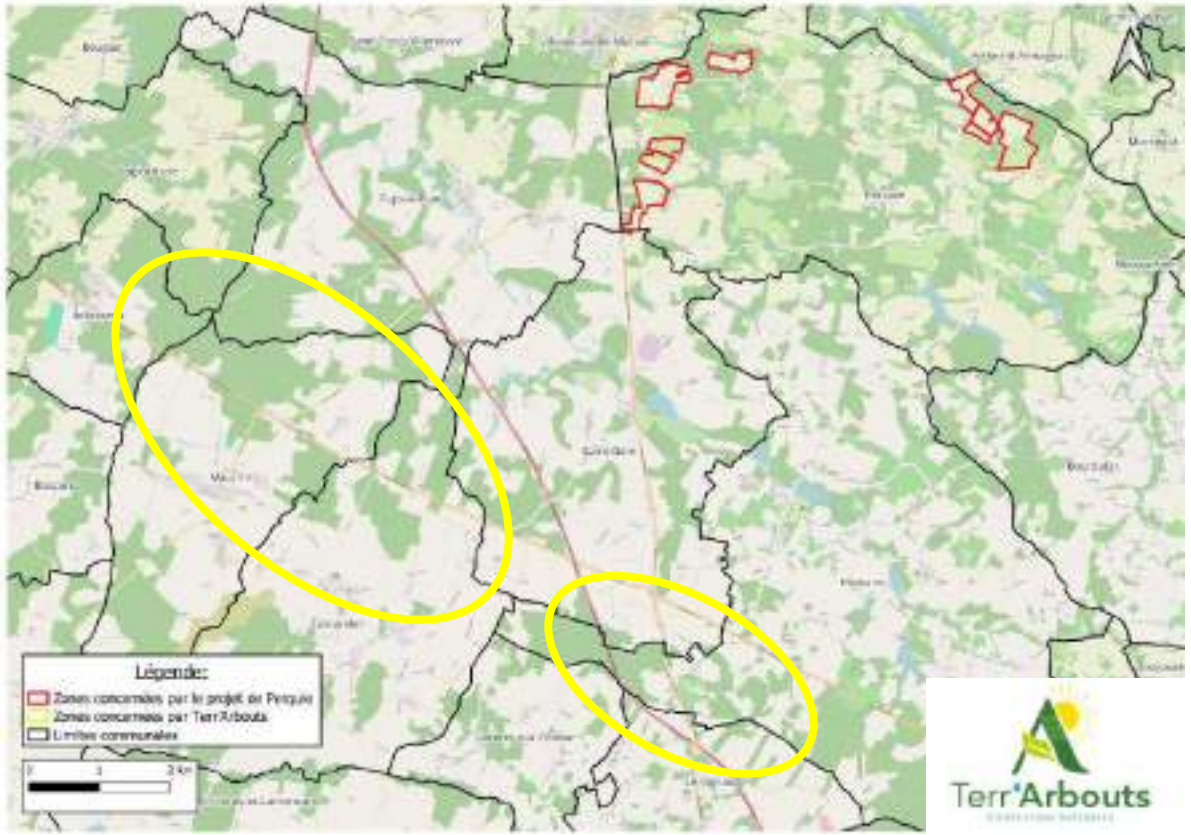
- **SCoT Landes d'Armagnac**
 → Objectif : **100 % énergies renouvelables**



EFFET CUMULÉS : DEUX PROJETS, DES ENJEUX TERRITORIAUX DISTINCTS

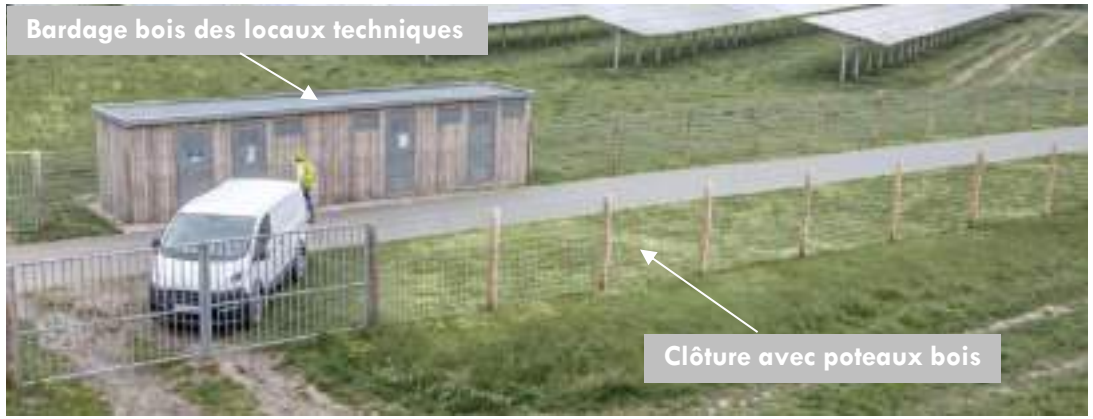
- **Terr'Arbouts**
 → Répondre aux **enjeux liés à la qualité de l'eau** et à la réduction des pollutions
- **Projet agrivoltaïque de Perquie**
 → **Maintenir l'activité d'élevage** sur le territoire
 → Apporter des solutions d'adaptation face aux **contraintes liées au changement climatique**

➔ Une attention particulière portée aux enjeux paysagers locaux, afin de privilégier une implantation cohérente avec le territoire.



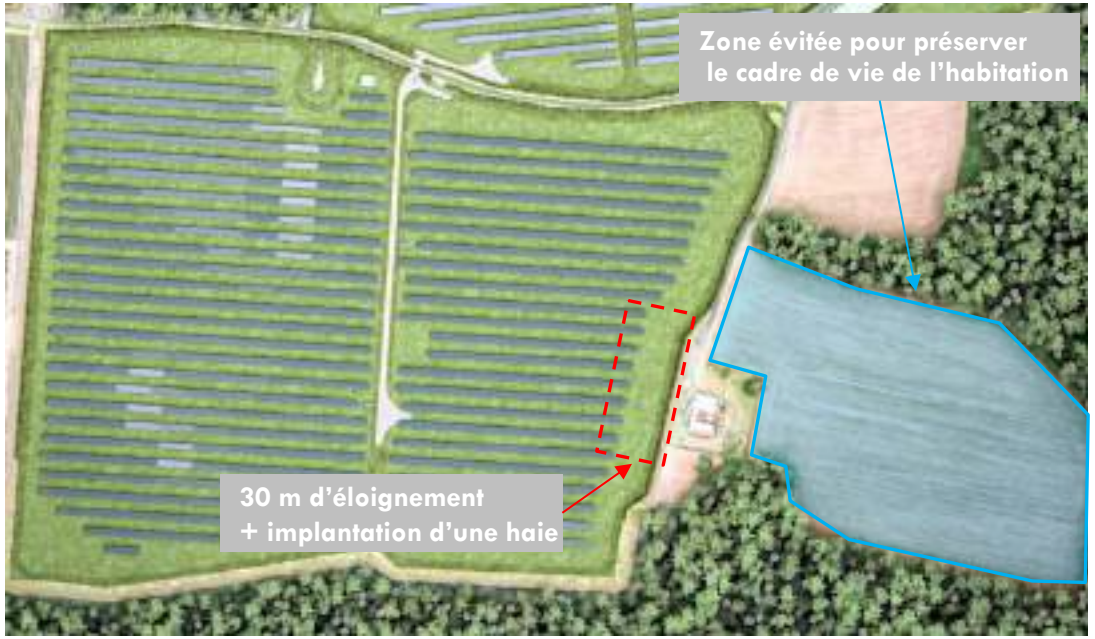
INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- Une intégration harmonieuse du projet dans son environnement paysager
- Une réflexion menée avec les agriculteurs, permettant de concevoir un projet étendu mais organisé en îlots cohérents
- Une attention particulière portée à l'intégration paysagère : haies, reculs vis-à-vis des habitations et routes, habillage des bâtiments, clôtures et portails agricoles, etc.



Une implantation en îlots, bénéficiant d'un environnement bocager qui limite les perceptions





CONCERTATION

- **Avril 2024** – Présentation du projet au Conseil Municipal de Perquie : Avis favorable
- **Septembre 2024** – Lancement des études environnementales et agricoles
- **Avril 2025** – Présentation du projet à la Chambre d'Agriculture des Landes
- **Juin 2025** – Rencontre avec le SDIS40
- **Juillet 2025** – Porte-à-porte avec les riverains concernés par le projet
- **Octobre 2025** – Rencontre sur le terrain avec l'Architecte des Bâtiments de France
- **Décembre 2025** – Présentation du projet à la DDTM40
- **Juillet 2026** – Permanence publique
- **Août 2026** – Rencontre avec les associations de chasse de Perquie
- **Septembre 2026 – Comité de projet**

Et des points d'étapes réguliers avec les collectivités, services de l'état, propriétaires et agriculteurs

DIALOGUE AVEC LES AGRICULTEURS

- Projet collectif avec ruissellement de la valeur sur le territoire (préservation du patrimoine, fond collectif agricole…)
- Informations et dialogue tous au long du projet avec le collectif d'agriculteurs



Les propriétaires et exploitants du projet



Réunion du 18/12/25 animée par la Chambre d'Agriculture des Landes



Réunion du 09/06/26 animée par Service de Remplacement des Landes

DIALOGUE AVEC LES RIVERAINS

- Une démarche de concertation engagée auprès des riverains dès le début du projet

- **Juillet 2025 - Porte-à-porte :**
 - 30aine de maisons, 11 foyers rencontrés
 - Pour les riverains non rencontrés, lettre de contact laissée dans la BAL
- **Juillet 2026 - Permanence publique :**
 - 9 habitants rencontrés, dont 5 riverains
 - lettre d'information distribuée et laissée en libre-service en mairie
- **À venir – Poursuite du dialogue :**
 - Réalisation de photomontages réalistes du projet et reprise de contact avec les riverains intéressés afin de leur présenter le projet et échanger sur son insertion paysagère

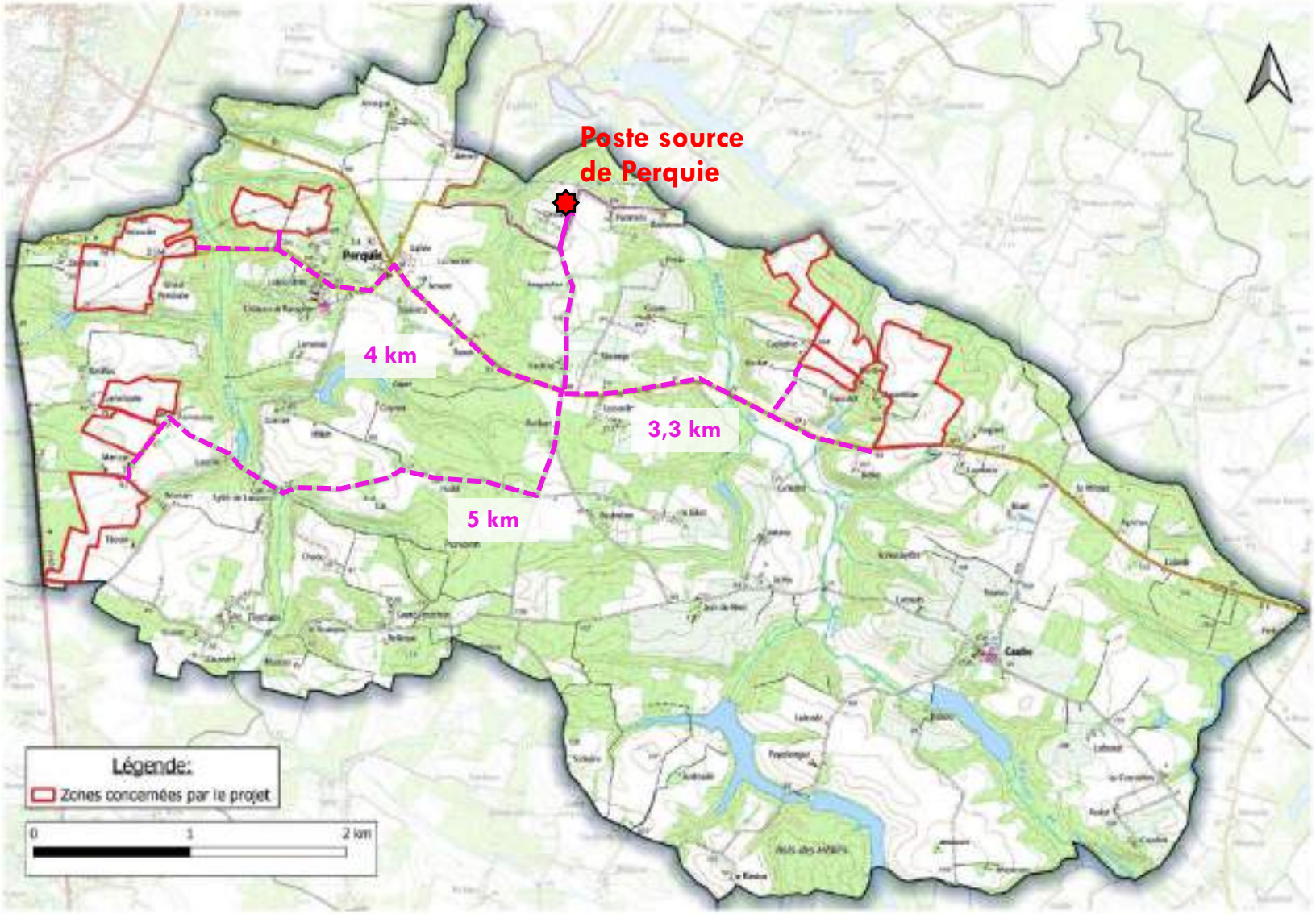


Permanence publique – 7 juillet 2026

Affiche mise à disposition en mairie pour annoncer la permanence publique



RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



ORDRE DU JOUR



- Eléments introductifs
- Quels sont les objectifs du projet ?
- Comment construit-on un projet ?
- Le projet de Perquie
- **Calendrier et retombées territoriales**

CALENDRIER

Développer

- Sélection des sites en accord avec PPE3, schémas territoriaux et doctrines des services
- Etudes de pré-cadrage administratif
- Gestions des démarches administratives
- Ingénierie détaillée
- Etude de raccordement électrique
- Analyse technico-économique
- Concertation amont, enquête publique

Financer

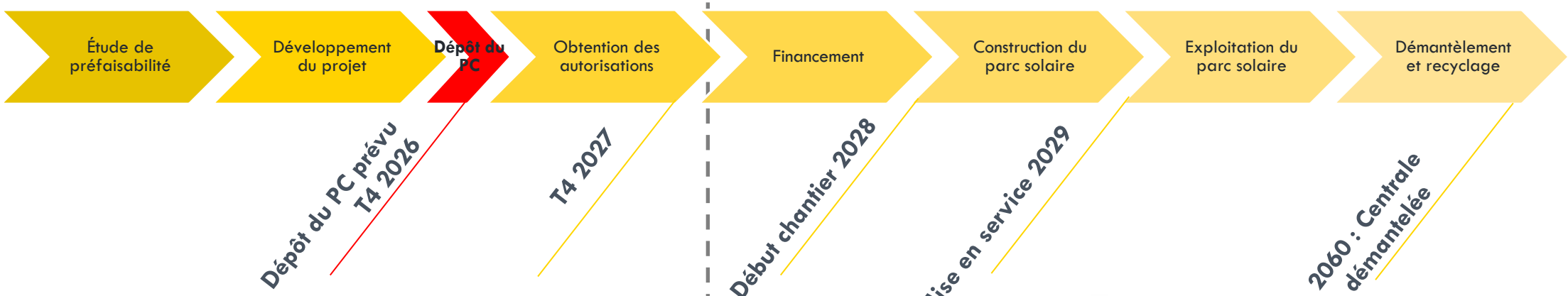
- Ingénierie financière
- Levées de fonds
- Montage juridique

Construire

- Choix des fournisseurs et prestataires
- Maîtrise d'œuvre
- Sécurisation du site
- Assurances (RC & DO)

Exploiter

- Contrôle/Optimisation de production
- Gestion des actifs
- Maintenance préventive et curative
- Entretien du site (tonte ou éco-pâturage)
- Sorties pédagogiques



Soleil du Midi Développement + EDF power solutions

EDF power solutions



Etat d'avancement du projet de Perquie

1 Accord des acteurs majeurs (Propriétaires, exploitants, Mairie, CA40,…)

2 Inventaires naturalistes effectués et études en cours de finalisation

3 Concertation préalable locale réalisée



Les grandes étapes à venir

Planning prévisionnel

1. Dépôt de la demande de permis de construire (T4 2026)
2. Passage en CDPENAF (Hiver 2027)
3. Enquête publique (Mi 2027)
4. Obtention du permis de construire (Fin 2027)
5. Obtention d’un tarif d’achat de l’électricité (2028)

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

Les impacts économiques du projet :

- Pérennisation des exploitations agricoles
- Bénéfice local en termes de fiscalité : Cf tableau ci-contre
- Activités économiques pendant les travaux : hébergements, restauration des employés + appel à des entreprises locales si possible
- Apport de nouvelles activités pour l'agence de maintenance de Losse

Pour une puissance de 58 MWc:

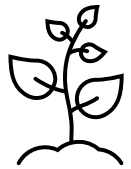
Les 20 premières années

		IFER	CFE	CVAE	TFPB	TOTAL	TA
Bloc communal	Commune	41 087 €	- €		39 617 €	80 704 €/an	27 481 €
	EPCI	102 718 €	56 428 €	3 210 €	1 301 €	163 657 €/an	- €
Département		61 631 €		2 847 €	- €	64 477 €/an	68 702 €
Région				6 057 €		6 057 €/an	
Taux applicables : 2025						314 895 €/an	

A partir de la 21ème année

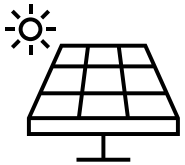
		IFER	CFE	CVAE	TFPB	TOTAL
Bloc communal	Commune	98 716 €	- €		39 617 €	138 333 €/an
	EPCI	246 790 €	56 428 €	3 210 €	1 301 €	307 729 €/an
Département		148 074 €		2 847 €	- €	150 921 €/an
Région				6 057 €		6 057 €/an
Taux applicables : 2025						603 039 €/an

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

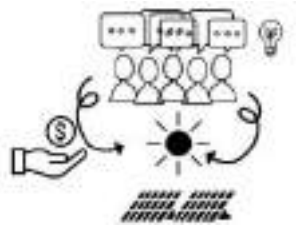


Retombées non financières :

- La contribution aux baisses d'émission de GES



- Contribution aux objectifs locaux de développement des EnR prévus par le SCOT



Mesures d'accompagnement et de partage de la valeur travaillées avec le territoire

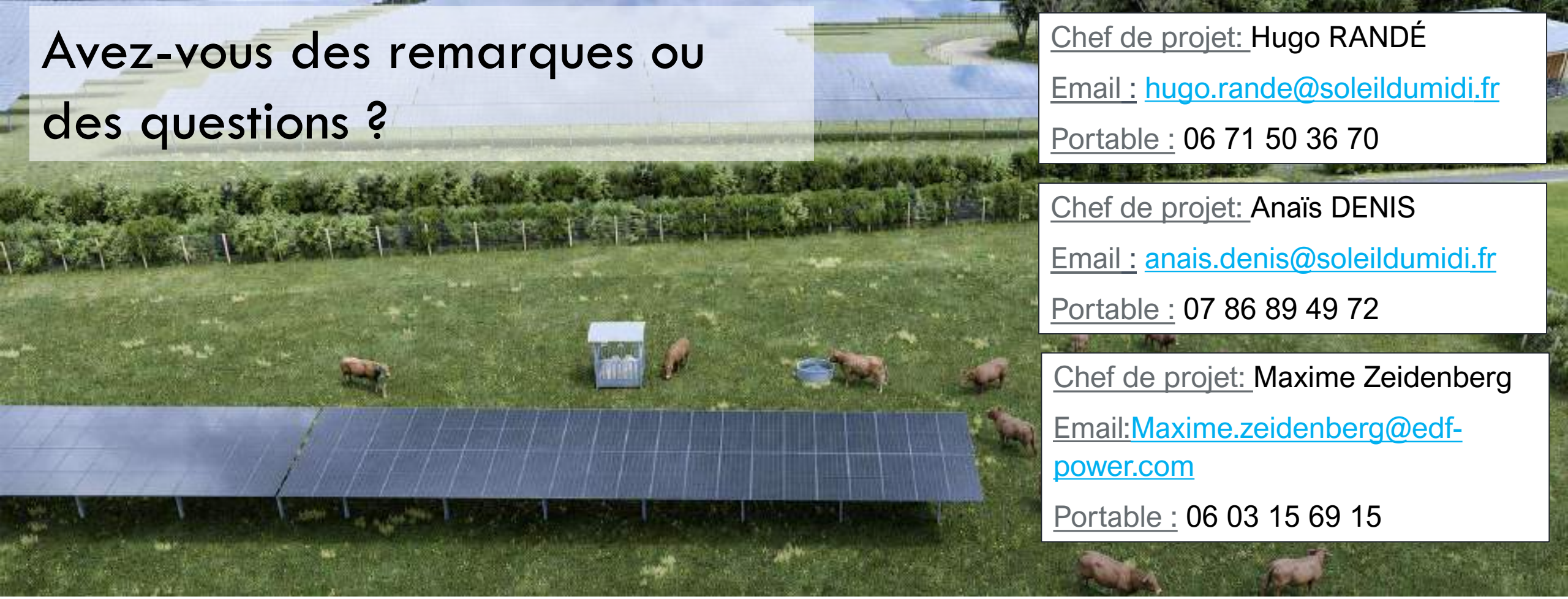
- Mesure n°1 : création d'un fonds pour la transition énergétique des territoires
- Mesure possible n°2 : Financement participatif
- Mesure possible n°3 : Autoconsommation collective

LES RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE

- **Partage de la valeur :** Une partie des retombées économiques du projet alimente un fonds agricole collectif, chaque année, permettant à tous les agriculteurs de Perquie de bénéficier des retombées du projet
- Une association des agriculteurs de Perquie est en cours de création



Avez-vous des remarques ou des questions ?



Chef de projet: Hugo RANDÉ

Email : hugo.rande@soleildumidi.fr

Portable : 06 71 50 36 70

Chef de projet: Anaïs DENIS

Email : anais.denis@soleildumidi.fr

Portable : 07 86 89 49 72

Chef de projet: Maxime Zeidenberg

Email:Maxime.zeidenberg@edf-power.com

Portable : 06 03 15 69 15

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Soleil du Midi DEVELOPPEMENT

EDF power solutions

Annexe n°1 : extrait du décret du 22 décembre 2023

Art. R. 211-10.-Le porteur de projet présente au comité de projet :

« 1° Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
« 2° En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :
« a) Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
« b) Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
« c) Les options de raccordement envisagées ;
« d) Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.
« Ces éléments sont accessibles au public par voie électronique. »

Annexe n°2 : fonctionnement de l'agrivoltaïsme



UN AXE DE DÉVELOPPEMENT IMPORTANT

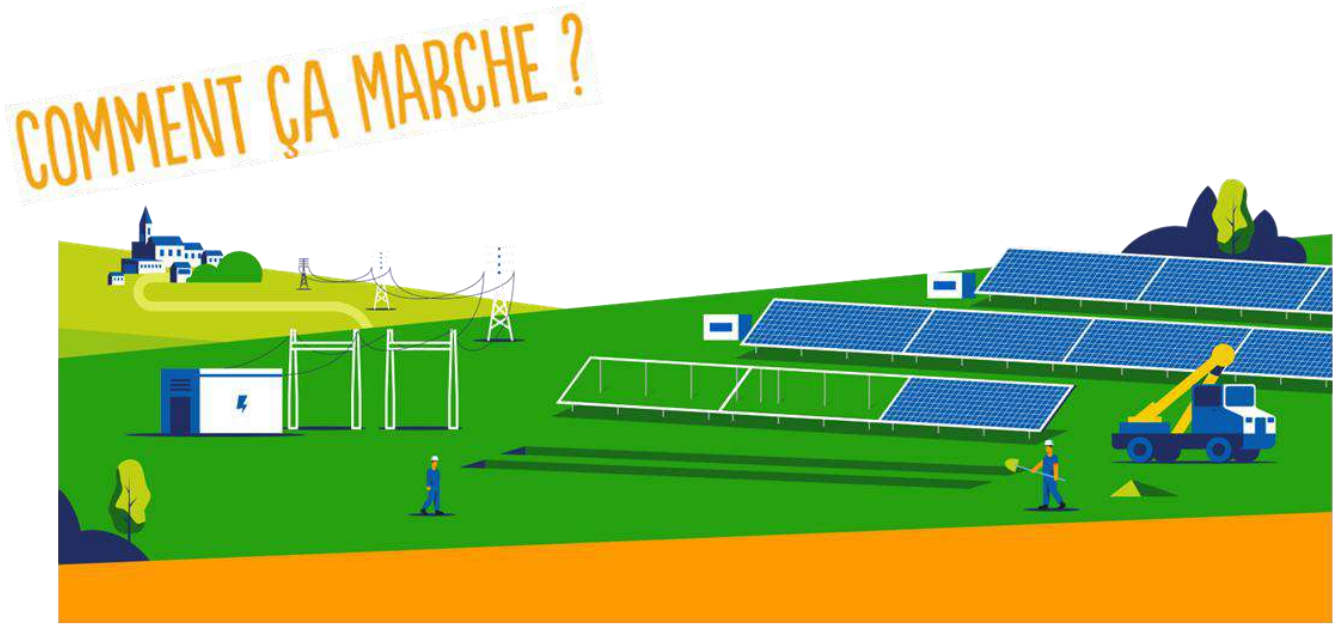
AVEC LE PROJET AGRICOLE AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

La demande des territoires et des acteurs du monde agricole pour **développer des projets au service des exploitations agricoles est de plus en plus forte.**

Avec déjà plus de 70 projets en développement, et aux côtés de centaines d'agriculteurs, EDF Renouvelables bénéficie d'une **expertise éprouvée dans l'agrivoltaïsme.** L'entreprise souhaite continuer à développer, construire et exploiter des projets agrivoltaïques avec et pour les agriculteurs, **adaptés aux productions et aux spécificités des territoires.** D'ici cinq ans, les projets agrivoltaïques devraient représenter une part significative de l'activité d'EDF Renouvelables en matière de développement de l'énergie solaire.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Équiper **moins de 1%** des surfaces agricoles françaises suffit pour répondre aux objectifs nationaux en matière de développement de l'énergie solaire.

Annexe n°3 : fonctionnement d'une centrale solaire

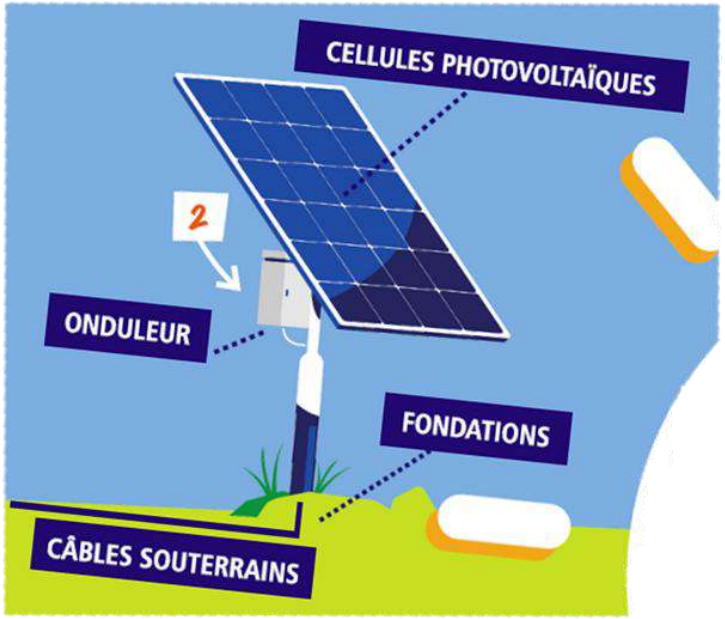


Le rayonnement du soleil sur les **modules photovoltaïques (1)** est transformé en courant électrique continu acheminé vers un **onduleur (2).**

L'onduleur convertit cette électricité en **courant alternatif** adapté au réseau.

Le **poste de transformation (3)** élève ensuite la tension électrique afin de la rendre compatible avec la tension du réseau.

L'électricité enfin le **réseau électrique (4)** via un point de raccordement.

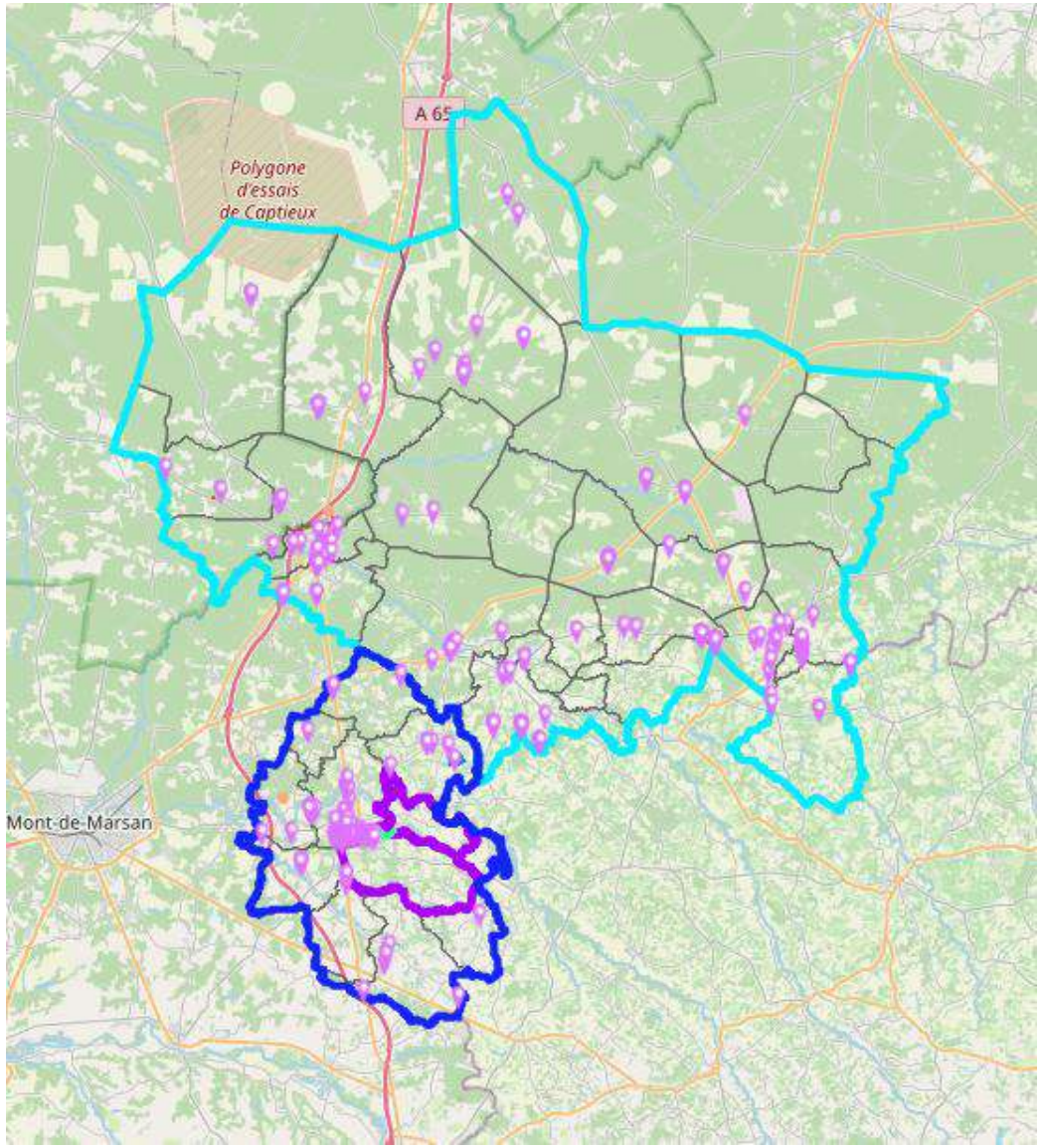


Annexe n°4 : recyclage des panneaux solaires



- Une centrale solaire est une installation **réversible**
- Remise du site dans son état actuel au terme de la durée d'exploitation

Annexe n°5 : le potentiel solaire du territoire



Recherche d'espaces anthropisés, sites étudiés à l'échelle du SCOT :

- 4 friches recensées par l'ADEME
- 3 sites pollués
- 76 ICPE
- 249 BASIAS

Sur ces 332 sites :

- 3 sites ont déjà fait l'objet de projets photovoltaïques
- 3 sites pourraient faire l'objet d'un projet photovoltaïque, mais sont encore en activité (décharges…)
- 226 sites ne sont pas aptes à accueillir un projet photovoltaïque (grande culture, forêt, surface faible…)

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 1



- Départ à la retraite de l'exploitant agricole à court terme
- <u>Projet agrivoltaïque pour du pâturage bovins</u>
 - Calepinage plein sud
 - Hauteur sablière 2,20 m
 - Inter-panneaux : 8 m / inter-rang : 12 m
 - Utilisation de toute la surface
 - Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements





Puissance installée ≈ 24,1 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 2



Mesures ERC

- Évitement de certaines stations favorables pour le Lotier hispide
- Éloignement par rapport au lieu dit *Grand Pessoube*
- Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements de feuillus
- Servitudes RTE prises en compte
- Mono-pieux





Puissance installée ≈ 18,4 MWc

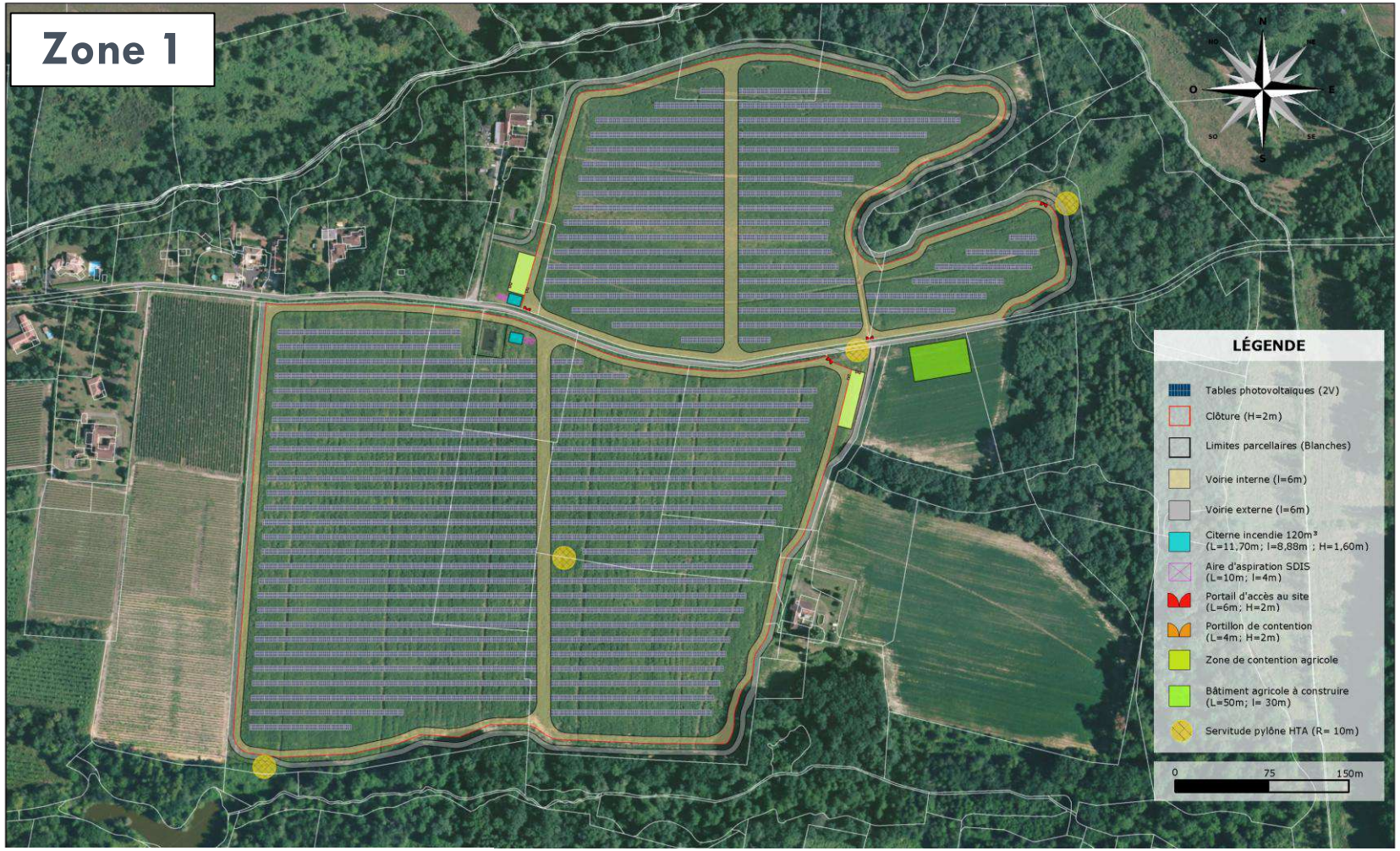
PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 3



Mesures ERC supplémentaires

- Éloignement de 25 m de toutes les habitations et de la route traversant la zone
- Éloignement des tables de 30 m par rapport à tout type de boisement





Puissance installée ≈ 16,7 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 1



- <u>Projet agrivoltaïque pour du pâturage bovins</u> :
 - Calepinage plein sud
 - Hauteur sablière 2,20 m
 - Inter-panneaux : 8 m / inter-rang : ~ 12 m
 - Utilisation de toute la surface
 - Parc découpé en 2 car servitude de chemin pour accéder au boisement au nord
 - Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements





Puissance installée ≈ 8,1 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 2



Mesures ERC

- Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements
- Évitement de la zone nord-est pentu + proche boisement
- Zone regroupée en un seul parc avec déplacement de la servitude d'accès au boisement
- Servitudes RTE prises en compte
- Mono-pieux





Puissance installée ≈ 7,2 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 3



Mesures ERC supplémentaires

- Éloignement des tables de 30 m par rapport à tout type de boisement





Puissance installée ≈ 5,7 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 1





- <u>Projet agrivoltaïque pour du pâturage bovins</u> :
 - Calepinage plein sud
 - Hauteur sablière 2,20 m
 - Inter-panneaux : 8 m / inter-rang : ~ 12 m
 - Utilisation de toute la surface
 - Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements



Puissance installée ≈ 17 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 2



Mesures ERC

- Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements de feuillus et 30 m par rapport aux boisements de résineux
- Mono-pieux





Puissance installée ≈ 15,4 MWc

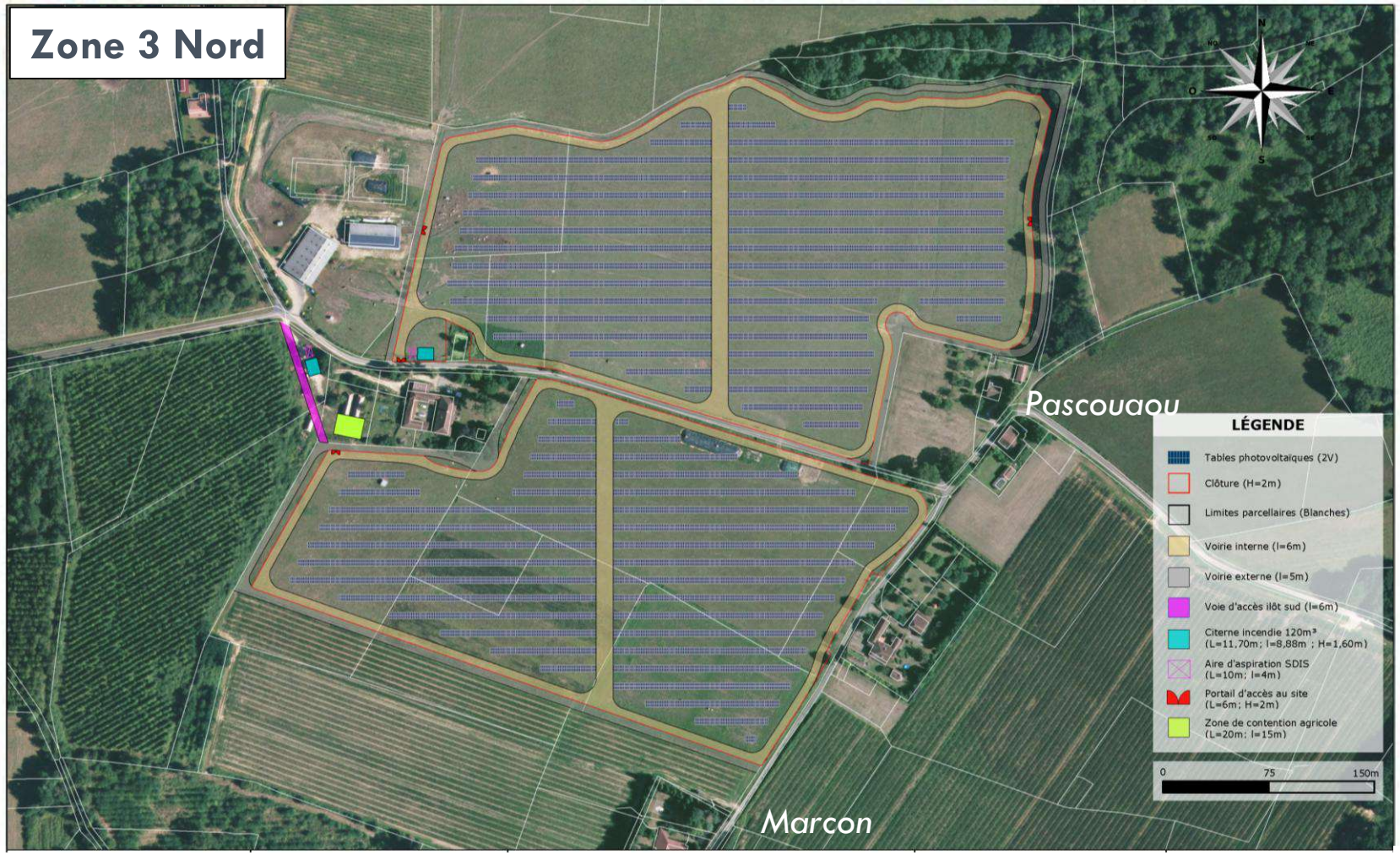
PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 3



Mesures ERC supplémentaires

- Éloignement de 25 m de toutes les habitations
- Éloignement des tables de 30 m par rapport à tout type de boisement
- Évitement visibilité et entourage des lieux-dits *Pascouaou* et *Marcon*
- Modification allées perpendiculaire aux tables: circulation engin agricole





Puissance installée ≈ 10,3 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 1



- Départ à la retraite de l'exploitant agricole à court terme
- <u>Projet agrivoltaïque pour du pâturage bovins</u> :
 - Calepinage plein sud
 - Hauteur sablière 2,20 m
 - Inter-panneaux : 8 m / inter-rang : ~ 12 m
 - Utilisation de toute la surface
 - Éloignement des tables par rapport aux boisements





Puissance installée ≈ 12,2 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 2



Mesures ERC

- Éloignement de 25 m de toutes les habitations
- Éloignement des tables de 30 m par rapport à tout type de boisement





Puissance installée ≈ 10,4 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 1



- Projet agrivoltaïque pour du pâturage bovins :
 - Calepinage plein sud
 - Hauteur sablière 2,20 m
 - Inter-panneaux : 8 m / inter-rang : ~ 12 m
 - Utilisation de toute la surface
 - Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements



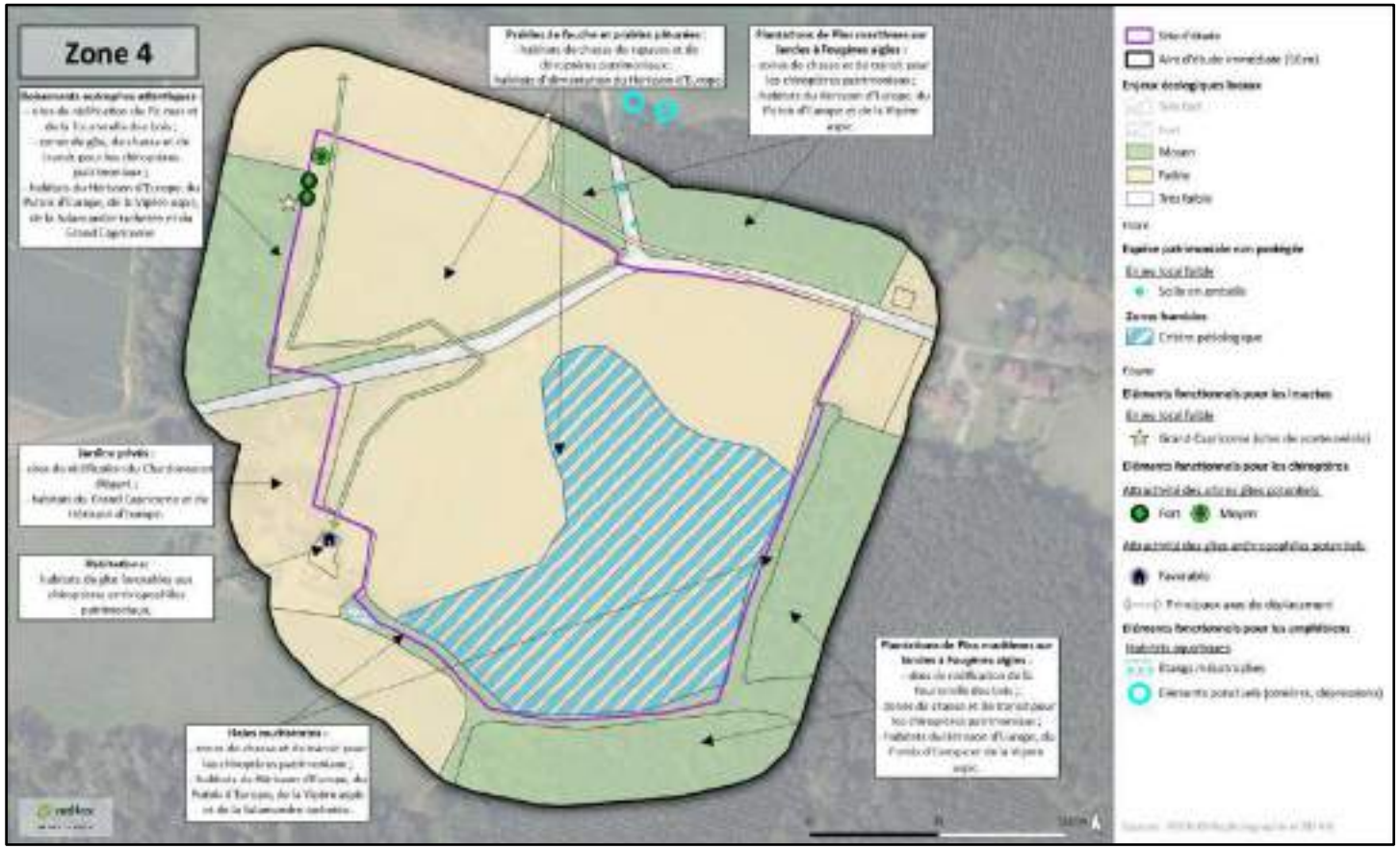
SUPPRESSION DE LA ZONE 4

- **Environnement**
 - Zone humide (2,6 ha critères pédologiques)

Paysage / voisinage

 - Maison à proximité immédiate
 - Route traversante

- **Autres contraintes**
 - Surface limitée (6,5 ha)
 - Eloignement depuis les boisements (réduction forte de la surface utile)



PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 1





- Départ à la retraite de l'exploitant agricole à court terme
- <u>Projet agrivoltaïque pour du pâturage bovins</u> :
 - Calepinage plein sud
 - Hauteur sablière 2,20 m
 - Inter-panneaux : 8 m / inter-rang : ~ 12 m
 - Utilisation de toute la surface
 - Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements



Puissance installée ≈ 17 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 2



Mesures ERC

- Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements de feuillus et 30 m par rapport aux boisements de résineux
- Servitudes Terega canalisations de gaz
- Éloignement lieu-dit Capitaine
- Mono-pieux





Puissance installée ≈ 13 MWc

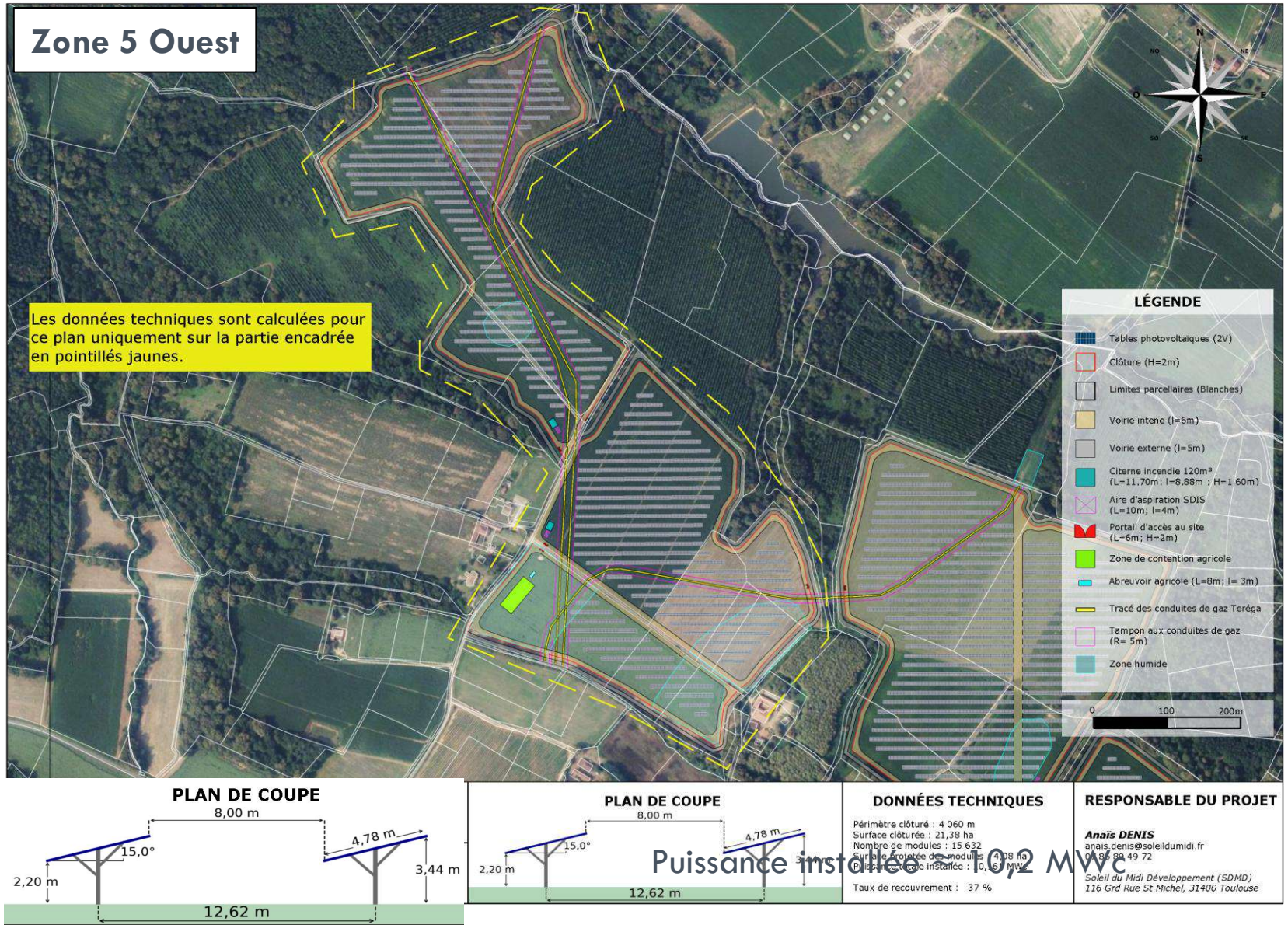
PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 3



Mesures ERC supplémentaires

- Éloignement de 25 m de toutes les habitations
- Éloignement des tables de 30 m par rapport à tout type de boisement



Puissance installée : 10,2 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 1





- Projet agrivoltaïque pour du pâturage bovins :
 - Calepinage plein sud
 - Hauteur sablière 2,20 m
 - Inter-panneaux : 8 m / inter-rang : ~ 12 m
 - Utilisation de toute la surface
 - Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements



Puissance installée ≈ 22,5 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 2



Mesures ERC

- Éloignement des tables de 12 m par rapport aux boisements de feuillus et 30 m par rapport aux boisements de résineux
- Servitudes Terega canalisations de gaz
- Maintien des haies principales à l'est
- Mono-pieux





Puissance installée ≈ 18,8 MWc

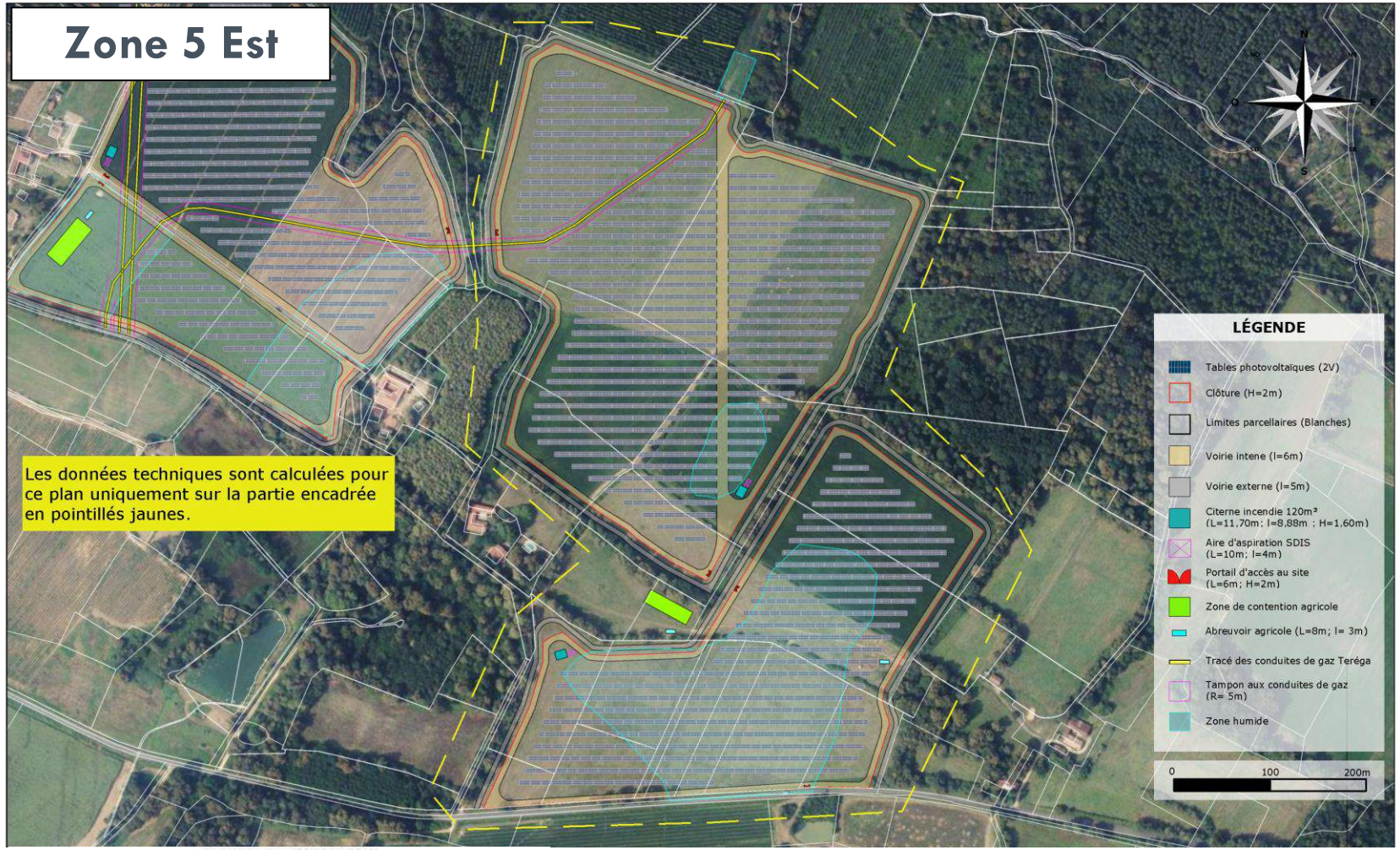
PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 3



Mesures ERC supplémentaires

- Éloignement de 25 m de toutes les habitations
- Éloignement des tables de 30 m par rapport à tout type de boisement





Puissance installée ≈ 15,9 MWc

PROPOSITION DE VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante 1

- Surface clôturée : ~ 139 ha
- Puissance installée ~ 105 MWc
- Production de ~ 128 GWh
 - Soit la consommation annuelle avec chauffage 58 059 habitants
 - 926 % des besoins de la CC de Villeneuve en Armagnac Landais
 - ~30 882 t CO2 évité/an

Variante 2

- Surface clôturée : ~ 114 ha
- Puissance installée ~ 87,5 MWc
- Production de ~ 107 GWh
 - Soit la consommation annuelle avec chauffage de 48 382 habitants
 - 772 % des besoins de la CC de Villeneuve en Armagnac Landais
 - ~25 735 t CO2 évité/an

Variante 3

- Surface clôturée : ~ 113 ha
- Puissance installée ~ 71,5 MWc
- Production de ~ 82 GWh
 - Soit la consommation annuelle avec chauffage de 37 047 habitants
 - 591 % des besoins de la CC de Villeneuve en Armagnac Landais
 - ~19 706 t CO2 évité/an

LE PROJET AGRICOLE: LES SERVICES VISÉS

Apporter au moins l'un des quatre services suivants :

- Amélioration du potentiel agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas climatiques
- Amélioration du bien-être animal

Pourquoi et comment ?

- **Cultures** : Amélioration des rendements; **Pâturage** : Maintien des rendements avec une pousse plus régulière sur l'année
- Maintien de la ressource hydrique, protection contre les sécheresses
- Effet protecteur des structures vis-à-vis des aléas climatiques : fortes températures, gel
- **Pâturage** : apport d'ombrage, meilleure disponibilité en herbe pendant l'été

Services :	Installation « prairie-élevage »	Installation « culture » avec pilotage agronomique
Amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques	Amélioration	Amélioration
Adaptation au changement climatique	Amélioration	Amélioration
Protection contre les aléas	Amélioration	Amélioration
Amélioration du bien-être animal	Amélioration	Non concerné